Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 20 mars 2023 à 09 heures
en salle des Conseils du Centre administratif
Convoqué par courrier en date du 14 mars 2023

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoints-es :
Syamak AGHA BABAEI (a donné procuration à Jeanne BARSEGHIAN à compter du point 22), Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ (a donné procuration à Marc HOFFSESS à compter du point 7), Hülliya TURAN (a donné procuration à Yasmina CHADLI du point 22 au point 26), Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Soraya OULDJI (a donné procuration à Khadija BEN ANNOU pour le point 1 et à compter du point 56), Abdelkarim RAMDANE (a donné procuration à Carole ZIELINSKI à compter du point 14).

Mmes et MM. les Conseillers-es :
Adrien ARBEIT (a donné procuration à Guillaume LIBSIG à compter du point 4), Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (a donné procuration à Aurélie KOSMAN du point 1 au point 5 inclus), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND jusqu'au point 14 inclus), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Antoine NEUMANN à compter du point 74), Alain JUND, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY (a donné procuration à Floriane VARIERAS jusqu'au point 14 inclus), Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT du point 1 au point 2 inclus), Nicolas MATT (a donné procuration à Alain FONTANEL à compter du point 62), Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (a donné procuration à Rebecca BREITMAN jusqu'au point 14 inclus), Isabelle MEYER (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER à compter du point 4), Germain MIGNOT, Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Carmen PAOLONE, Anne-Pernelle RICHARDOT, Françoise SCHAETZEL (a donné procuration à Alain JUND à compter du point 4), Elsa SCHALCK, Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER (a donné procuration à Elsa SCHALCK du point 1 au point 2), Jean WERLEN, Caroline ZORN.

<u>Etaient absents-es et excusés-es</u> :

Mmes et MM. les Adjoints-es :
Suzanne BROLLY (a donné procuration à Joël STEFFEN).

Mmes et MM. les Conseillers-es :
Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Etienne GONDREXON), Christel KOHLER (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ), Pascal MANGIN (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER), Sophie PARISOT (a donné procuration à Carmen PAOLONE).

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Aurélie KOSMAN

Au vu de l'appel nominal effectué par Mme Aurélie KOSMAN, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Secrétariat général

Suite à la démission de Mme Ariane HENRY, M. Germain MIGNOT a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal de Strasbourg.

Lors de la lecture de l'ordre du jour :
- les points 6, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 20, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 57, 58, 59, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69 n'ont pas été retenus et ont été adoptés en début de séance ;
- les points 8, 19, 21, 25, 34 ont été retirés de l'ordre du jour par Mme la Maire et reportés à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 14, 17, 22, 26, 44, 52, 55, 56, 60 et 62.

Ont également été transmis aux élus une résolution, six motions, quatre interpellations et une question d'actualité.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, hormis pour les points suivants, pendant lesquels elle a quitté la salle du Conseil :
- points 9 et 14 : la présidence de séance a été confiée à M. Syamak AGHA BABAEI ;
- points 77 à 80 : la présidence de séance a été confiée à M. Marc HOFFSESS.

Des suspensions de séance ont eu lieu :
- de 09h35 à 09h37 : pendant la lecture de l'ordre du jour ;
- de 11h43 à 11h47 : à l'issue du point 2.

L'intégralité des délibérations adoptées le 20 mars 2023 et leurs annexes sont consultables à compter du 24 mars 2023 dans le recueil de délibération mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

1 Actualisation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil, vu les articles L.2121-8 et L.2541-5 du Code général des collectivités territoriales, vu la délibération du Conseil municipal de Strasbourg n° V-2020-397 du 27 juillet 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal, vu la délibération du Conseil municipal de Strasbourg n° V-2020-1131 du 14 décembre 2020 portant actualisation du règlement intérieur du Conseil municipal, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le règlement intérieur actualisé du Conseil municipal de Strasbourg.

Amendement au projet de délibération :

Adopté à l'unanimité

Projet de délibération amendé :

Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 9 voix – Abstention : 7 voix
(détails en annexe)

2 Aide d'urgence suite aux séismes survenus en Turquie et en Syrie en février 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer à Alliance Urgences une subvention d'un montant de 25 000 €,
  - de demander à Alliance Urgences de lui transmettre dans les délais requis le bilan qualitatif de l'utilisation des fonds mentionnant la ventilation des dépenses entre les bénéficiaires et les typologies d'actions subventionnées,
  - d'imputer cette dépense sur la ligne budgétaire : Activité AD06C – Fonction 041 – Programme 8052,

- autorise la Maire ou son.sa représentant.e à signer la convention d'attribution y afférente.

Adopté à l'unanimité

3 Rapport de développement durable 2021 - communication.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir débattu :

- prend acte de la communication du rapport de développement durable 2021 de la ville de Strasbourg.

Communiqué

4 Budget primitif 2023 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, et après avoir reçu communication du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable :

1) approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 de la ville de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires, et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres,

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	116 117 409,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	219 046 478,00 €
014	Atténuation de produits	428 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 600 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	79 990 083,00 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	343 000,00 €
66	Charges financières	7 460 500,00 €
67	Charges spécifiques	104 200,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	610 330,00 €
		449 100 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
013	Atténuations de charges	722 455,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 152 998,25 €
73	Impôts et taxes	68 886 527,00 €
731	Fiscalité locale	224 813 000,00 €
74	Dotations et participations	96 778 571,48 €
75	Autres produits de gestion courante	13 892 629,00 €
76	Produits financiers	2 239 200,00 €
77	Produits spécifiques	2 281 819,27 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	9 322 800,00 €
		449 100 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00 €
13	Subventions d'investissement	235 649,61 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 075 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 423 012,99 €
204	Subventions d'équipement versées	17 906 269,12 €
21	Immobilisations corporelles	36 900 383,89 €
23	Immobilisations en cours	81 536 684,39 €
27	Autres immobilisations financières	610 000,00 €
4541101	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
4541104	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	3 000,00 €
4541105	Travaux pour tiers – éclairage public	50 000,00 €
		192 800 000,00 €

Recettes

Chapitre	**Libellé chapitre**	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 600 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	16 399 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	10 500 000,00 €
13	Subventions d'investissement	11 047 665,70 €
16	Emprunts et dettes assimilées	119 110 885,30 €
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	627 449,00 €
4541201	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
4541205	Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
		192 800 000,00 €

2) approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget annexe de l'école européenne -tel que figurant aux documents budgétaires - et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres.

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	1 165 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
		1 220 500,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	406 000,00 €
74	Dotations et participations	800 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	13 800,00 €
		1 220 500,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
		25 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
		25 000,00 €

3) prend acte, dans l'**annexe 1**, de la présentation de la liste des organismes pour lesquels la Ville détient une part du capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

4) arrête pour le budget de 2023, le taux de participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux charges de pensions assumées par la Ville à 41,12 %, en vertu de l'article 26 de la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines,

5) approuve les versements suivants en faveur du Crédit municipal :

Bénéficiaire	Type de dépense	Nature comptable	Montant

Crédit Municipal	Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre)	657381	85 000 €
Crédit Municipal	Subvention d'équipement	2041582	17 000 €
Crédit Municipal	Prêt	2745	300 000 €

6) approuve le cadre suivant de gestion de la dette municipale pour l'année 2023 :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 6 en date du 4 juillet 2020 ayant confié à la Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 11, en date du 24 juin 2019 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Strasbourg,

Vu les statuts des deux sociétés du groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Strasbourg, afin que la ville de Strasbourg puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

I – Considérant qu'au 01/01/2023, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

L'encours de la dette s'élève à 303 976 456 €.
La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés soit 39 contrats de 303 976 456 € représentant 100% de l'encours de dette classée 1-A.

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

a) approuve la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :
- 100 % maximum de l'encours de la dette classée 1-A ou 2-A,
- 50 % maximum de l'encours de la dette classée 1-B,
- 0 % pour les autres classifications.

b) approuve le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :
- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR,
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années.
Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :
- le T4M,
- le TAM,
- l'€STER,
- l'EURIBOR,
- le livret A,
- l'inflation,
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 0,20 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 80 000 €.

c) autorise la Maire, respectivement l'adjoint chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-dessus,

d) autorise à ces fins, la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à lancer des émissions obligataires ou à participer à des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et signer les actes y relatifs,
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer les actes y relatifs,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté

de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,

II – Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses,

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR),

a) approuve le recours, dans le dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être:
- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.
En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :
- le T4M,
- le TAM,
- l'€STER,
- l'EURIBOR,
- l'OAT.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.
Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 0,10 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,15 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 10 000 euros,

b) autorise la Maire, respectivement l'adjoint chargé du ressort, à recourir à des opérations

de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

c) autorise la Maire, respectivement l'adjoint chargé du ressort, à ces fins :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédent,

III - la ville de Strasbourg ayant adhéré à l'Agence France Locale le 24 juin 2019:

a) décide que la garantie de la ville de Strasbourg est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2023 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2023,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Strasbourg pendant l'année 2023 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale, et
- si la garantie est appelée, la ville de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de garanties octroyées par la Maire ou son-sa représentant-e au titre de l'année 2023 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au nombre tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,

b) autorise la Maire ou son-sa représentant-e pendant l'année 2023, à signer le ou les engagements de garantie pris par la ville de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie, figurant en **annexe 2**,

c) autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

d) en tant qu'actionnaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, informe que le compte rendu d'activité est consultable en **annexe 3,**

7) approuve le dispositif de neutralisation des amortissements suivant :
- débit 198 neutralisation des amortissements,
- crédit 7768 neutralisations des amortissements, dépréciations et provisions,

8) informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/uqbAz4sT.XllllL0a

Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 17 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

5 Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite à l'adoption de son budget primitif 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications d'autorisations de programme suivantes :
  - En dépenses 1 415 726 758,60 €,
  - En recettes 208 216 370,23 €.

Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 7 voix – Abstention : 10 voix
(détails en annexe)

6 Fixation des taux des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil, vu les articles 1636 B sexies, 1636 B septies, 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- fixe pour 2023 les taux d'imposition de fiscalité directe locale à des taux inchangés par rapport à 2022, soit à :
  - 37,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
  - 72,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
  - 25,40 % pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale.

Adopté à l'unanimité en début de séance

7 Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg - nouvelle tarification pour le stationnement sur voirie et en ouvrage et extensions de secteurs payants.

Le Conseil, vu l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

- l'extension du secteur payant dans le quartier Neudorf, dans le secteur entre les quais Zorn et Mullenheim jusqu'à la rue Lauth, ainsi que dans le quartier de l'Orangerie, selon les plans prévisionnels ci-annexés,
- la mise en place d'une tarification sociale pour les résident.es sur voirie (limité à un titre résident par foyer):
  - 15 € par mois pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € annuels,
  - 30 € par mois pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part compris entre 14 089€ et 22 983 € annuels,
  - 40 € par mois pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part supérieur à 22 983 € annuels.
- la mise en place de la nouvelle tarification « résident strasbourgeois » dans les parkings P3 les Halles et Bateliers, limitée à un abonnement par foyer (sous réserve de renoncer à l'abonnement voirie précité), selon les dispositions suivantes :
  - pour les personnes résidant dans un secteur payant de la commune de Strasbourg souhaitant stationner dans un parking de leur zone de résidence ou dans la Grande Ile : au tarif de 90 €/mois,
  - pour les personnes résidant dans un secteur payant de la commune de Strasbourg, souhaitant stationner dans un parking hors de leur zone de résidence et hors de la Grande Ile : au tarif de 60 €/mois.

- les changements de zones tarifaires:
  - zone rouge : zone 1, zone 6, zone 4 et zone 7
  - zone orange : zone 8, zone 10, zone 5, zone 14 (extension nord Neudorf)
  - zone verte : zone 8 (incluant l'extension nord Neustadt), zone 9, zone 11 (incluant l'extension Orangerie), zone 13 (extension Îlot Sainte Hélène), zone 15 et zone 16 (extensions Neudorf)

- le principe d'instauration d'un dispositif de places de stationnement à forte rotation (durée de stationnement maximale très courte), dites places « violettes », dont les conditions de mise en œuvre feront l'objet d'une délibération dédiée après concertation avec le monde économique et les habitant·es.

- décide la mise en œuvre de l'augmentation du périmètre payant sur voirie dans le quartier du Neudorf pour environ 6 500 places, ainsi que dans le secteur entre les quais Zorn et Mullenheim jusqu'à la rue Lauth, et dans le quartier de l'Orangerie pour environ 1 600 places, suivant les plans prévisionnels ci annexés, au courant du premier semestre 2024

- fixe :

  - à compter du 03 avril 2023, les tarifs visiteurs et abonnés des parkings en ouvrage de la Ville de Strasbourg et les tarifs visiteurs sur voirie, comprenant les nouvelles répartitions des zones rouges, oranges et vertes, conformément aux grilles ci-annexées,
  - à compter du 1er octobre 2023, les tarifs des forfaits mensuels résidents sur voirie et le nouvel abonnement « résident strasbourgeois » en ouvrage, conformément aux grilles ci-annexées,

- charge la Maire ou son-sa représentant-e de prendre toutes les mesures réglementaires applicables, notamment concernant les modalités d'organisation et de fonctionnement du service du stationnement payant sur voirie,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté. Pour : 39 voix – Contre : 22 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

8 Usages éphémères de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'engagement, de la deuxième saison des usages éphémères de la ville de Strasbourg, qui se déploiera sur les exercices 2023 et 2024,

- autorise le lancement d'appels à manifestation d'intérêts visant à faire émerger des projets du territoire,

- décide d'allouer, pour permettre la mise en œuvre de ces usages éphémères, une enveloppe budgétaire globale, à répartir sur les exercices budgétaires 2023 et 2024, de 260 000 €,

- autorise la Maire ou son.sa représentant.e à préparer, signer et exécuter les contrats, marchés publics, autorisations d'occupation du domaine public et tous autre actes afférents, conclus pour mettre en œuvre ce projet d'usages éphémères de la Ville.

Retiré de l'ordre du jour

9 Aménagement de la Plaine festive multi-usages de Strasbourg, relocalisation de la Foire Saint-Jean.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'implantation de la Foire Saint-Jean sur le site Archipel II dans le secteur du Wacken du 24 juin au 16 juillet 2023,

- approuve :

  - la réalisation des aménagements nécessaires à l'organisation des foires Saint-Jean 2023 à 2026 et qui permettront également d'organiser des animations estivales sur le site Zénith-Parc des Sports pour un montant global de 6 120 000 € TTC,
  - la reconstitution d'un terrain sportif d'entrainement à proximité et des aménagements sportifs complémentaires sur la plaine pour un montant global de 2 037 000 € TTC,
  - l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage portée par la Ville de Strasbourg pour les

travaux d'aménagement et d'adaptation-reconstitution des installations sportives,
- le lancement d'un marché de travaux relatif à la réalisation des aménagements nécessaires à l'organisation des foires Saint-Jean 2023 à 2026 et qui permettront également d'organiser des animations estivales sur le site Zénith-Parc des Sports décomposé comme suit :

Lot 1 voirie et assainissement pour un montant de 3 600 000 € TTC,
Lot 2 réseau électrique pour un montant de 2 400 000 € TTC,
Lot 3 infrastructures, arrosage, assainissement et surface du terrain de rugby 624 000 € TTC,
Lot 4 surface de la piste d'athlétisme de 336 000 € TTC,
Lot 5 éclairage des installations sportives de 900 000 € TTC,
Lot 6 clôtures et mains courantes de 144 000 € TTC,

- l'imputation de ces dépenses, mais aussi des investigations géotechniques, de la coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS), des frais de publications, du dossier loi sur l'eau et expertise zone humide, etc., pour un montant global de 8 157 000 € TTC sur la ligne de crédits du budget 2023, AP 0251, programme 1339.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à :

  - signer tous les documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre des aménagements du site,
  - signer et exécuter tous les actes et marchés nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Adopté. Pour : 40 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

10 ZAC DEUX RIVES : acquisition du lot de volume 3 au sein de l'immeuble dit "Cave à vins" auprès de la SPL DEUX RIVES.

Le Conseil, vu l'avis des services du Domaine du 20 janvier 2023, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve la vente par la SPL DEUX RIVES (ou de toute personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite) au profit de la ville de Strasbourg du lot de volume 3 (ou lot de volume V3) situé à Strasbourg (67000) Rue Huguette Malbos et dont l'assiette cadastrale est la suivante :

Ban de Strasbourg
Lieudit Rue du Port du Rhin
Section HZ n° 671/153

Cette acquisition se réalisera, moyennant un prix, payable comptant à la signature de l'acte authentique, de 400 000 € HT, TVA au taux légal en vigueur en sus, et toutes autres taxes et frais éventuellement dus en sus.

En ce non compris les frais d'acte et émoluments du notaire à la charge exclusive de la Ville de Strasbourg (l'acquéreur).

Par ailleurs, l'acquisition sera accompagnée d'une concession de longue durée (30 ans) portant sur 3 droits (places) de stationnement moyennant un prix, payable comptant à la signature de l'acte, de 15 512 € HT par droit de stationnement, soit un montant total de 46 536 € HT TVA au taux légal en vigueur en sus, et toutes autres taxes et frais éventuellement dus en sus.

En ce non compris les frais d'acte et émoluments du notaire à la charge exclusive de la Ville de Strasbourg (l'acquéreur).

- décide l'imputation budgétaire de la dépense sur la ligne comptable AP0229 – Fonction 020 – Nature 2313 – Programme 1420 – Service CP71.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e, à signer :
  - les contrats d'acquisition à intervenir (lot de volume 3 également dit lot de volume V3, CLD portant sur les parkings),
  - ainsi que tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

11 Transactions amiables sur le territoire de la commune de Strasbourg.

Le Conseil, vu l'assemblée générale de copropriété du bien sis 48 rue du Jeu des enfants en date du 10 novembre 2021, vu l'assemblée générale de copropriété du bien sis 48 rue du Jeu des enfants en date du 14 décembre 2022, sur proposition de la Commission plénière ? après en avoir délibéré :

- approuve :

I. Acquisitions

I.1 48 rue du Jeu des enfants : Acquisition de lots de copropriété issus de prélèvement sur des parties communes

Acquisition auprès du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier du bien dont la désignation suit :

VILLE DE STRASBOURG – 48, rue du Jeu des Enfants
Section 58 n°171/27

. le nouveau lot n°20 consistant en une cave au sous-sol (précision faite que ledit nouveau lot a été créé par prélèvement d'une surface d'environ 14 m² sur les parties communes spéciales PC4) ;

. le nouveau lot n°18 consistant en une cave au sous-sol (précision faite que ledit nouveau lot a été créé par prélèvement d'une surface d'environ 6 m² sur les parties communes générales PC1) ;

. le nouveau lot n°19 consistant en une cave au sous-sol (précision faite que ledit nouveau

lot a été créé par prélèvement d'une surface d'environ 60 m² sur les parties communes générales PC1) ;

. le nouveau lot n°22 consistant en un local d'activités au 1er étage comprenant une partie de local technique, une partie stockage, une partie de toiture terrasse (précision faite que ledit nouveau lot a été créé par prélèvement d'une surface d'environ 12 m² sur les parties communes générales PC1)

Moyennant l'euro symbolique (1€,-)

I.2 En tant que de besoin, l'esquisse d'étage modifiant l'esquisse n° 1733, de laquelle esquisse modificative résulte notamment la création des lots n° 18, 19, 20 et 22 susvisés et qui a été établie par Monsieur Vincent ROTH, Géomètre-Expert à SELESTAT (Cabinet UN POINT SIX) en date du 12 octobre 2022.

I.3 En tant que de besoin, l'esquisse d'étage modifiant l'esquisse modificative établie par le Cabinet UN POINT SIX le 12 octobre 2022, laquelle esquisse modificative a été établie par Monsieur Vincent ROTH géomètre-expert susnommé en date du 13 octobre 2022 et qui a notamment pour objet de constater la fusion de lots.

II. Servitudes

STRASBOURG – Cronenbourg : constitution d'une servitude de vue au profit de la société NEXITY IR PROGRAMMES EST dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière sise 143 et 145 route de Mittelhausbergen.

La constitution d'une servitude de vue perpétuelle qui permettra de réaliser, de maintenir ou de reconstruire à l'identique les ouvertures et fenêtres existant sur les façades en limite de séparation entre les deux fonds, moyennant une indemnité d'un euro symbolique.

Sur la parcelle (fonds servant) cadastrée :

Commune de Strasbourg
Section LN n°280 de 23,46 ares, lieudit : Rustbaum, sols
Propriété de la ville de Strasbourg

Au profit des parcelles (fonds dominant) cadastrées :

Commune de Strasbourg
Section LN n°274/86 de 18,29 ares, lieudit : route de Mittelhausbergen, terres, sols
En cours d'acquisition par la société NEXITY IR PROGRAMMES EST auprès de Mesdames KOEHL et HAMM,

Commune de Strasbourg
Section LN n°120/84 de 8,06 ares, lieudit : route de Mittelhausbergen, sols
En cours d'acquisition par la société NEXITY IR PROGRAMMES EST auprès de Monsieur GEISS et la société EC 2MM,

- décide :

- l'imputation de la dépense de un euro (1€) relative à l'acquisition de lots de copropriété issus de prélèvements sur des parties communes de l'ensemble immobilier sis 48 rue du Jeu des enfants, sur la ligne budgétaire 824. 2132.785, service AD03,

- l'imputation de la recette de un euro (1 €) sur la ligne budgétaire fonction 824, nature 2111, programme 785, service AD03,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

12 Subvention au profit du bailleur OPHEA - 87 rue de l'Unterelsau à Strasbourg - Elsau.

Le Conseil, vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole en date du 25 juin 2021, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - le versement d'une subvention à OPHEA, dans le cadre de la vente par l'Eurométropole de Strasbourg au profit d'OPHEA de l'immeuble sis 87 rue de l'Unterelsau à Strasbourg, sous condition suspensive de la délibération du Conseil de l'Eurométropole, de 5 000 € par logement, soit pour 9 logements, la somme de 45 000,00 € au titre du dispositif de participation financière par la ville de Strasbourg pour la réalisation de logements locatifs sociaux, sous réserve des conditions suivantes :
    - la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux,
    - le programme devra contenir à minima 30 % de logements en PLAI et aucun logement en PLS,

- la nécessité d'intervention de l'Eurométropole devra être constatable et contrôlable au titre du bilan de l'opération du bailleur,
- la mise en œuvre de cette aide est conditionnée :
- par la participation au moins égale de la commune sur le ban de laquelle l'opération est réalisée,
- par la participation au moins égale de l'Eurométropole par une subvention en cas de cession d'un foncier ou d'un immeuble,
- les biens cédés devront être vacants à au moins 75% et pas d'opération en VEFA,
- le niveau d'exigence environnementale devra être conforme aux dispositions du PLUi en cours au jour de la conclusion de l'acte,

Le versement de cette subvention fera l'objet d'un conventionnement avec les services référents.

- décide l'imputation de la dépense de 45 000,00 € sur la ligne budgétaire fonction 824, nature 204 182, programme 7055, service AD03,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de subventionnement et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Mme Lucette TISSERAND et M. Salah KOUSSA précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

13 Groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres pour la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

1) la conclusion, après procédure d'appel d'offres, des accords-cadres avec émission de bons de commande et passation de marchés subséquents avec maximum d'une durée fixée à une période de :
- Mission 1 : 2 ans renouvelables 2 fois 1 an
- Mission 2 : 2 ans renouvelables 2 fois 1 an
- Mission 3 : 2 ans renouvelables 2 fois 1 an

Les accords-cadres susvisés sont passés avec des maximums pour la Ville de :

Montant maximum	**Période initiale de 2 ans**	**Période supplémentaire de 1 an**	**Période supplémentaire de 1 an**
Mission 1	750 000 € HT	375 000 € HT	375 000 € HT
Mission 2	375 000 € HT	187 500 € HT	187 500 € HT
Mission 3	112 500 € HT	56 250 € HT	56 250 € HT

Les accords-cadres susvisés sont passés avec des maximums pour l'OND de :

Montant maximum	**Période initiale de 2 ans**	**Période supplémentaire de 1 an**	**Période supplémentaire de 1 an**
Mission 1	12 500 € HT	6 250 € HT	6 250 € HT
Mission 2	12 500 € HT	6 250 € HT	6 250 € HT
Mission 3	12 500 € HT	6 250 € HT	6 250 € HT

2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur.

3) la convention de groupement de commande portera sur la passation d'accords-cadres pour :

1° Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Economie circulaire - pour les opérations neuves et les opérations de restructuration délibérées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement	Accord-cadre avec passation de marchés subséquents
2° Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Réemploi et/ou réutilisation - pour les opérations neuves et les opérations de restructuration issues du programme des opérations	Accord-cadre avec émission de bons de commande
3° Mission de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction de bâtiments	Accord-cadre avec émission de bons de commande

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à signer la convention de groupement de commande entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame,
  - à signer et exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commande pour ce qui concerne la ville de Strasbourg,

- autorise la Maire, administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ou son-sa représentant-e :
  - à signer la convention de groupement de commande entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame,
  - à signer et exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commande pour ce qui concerne la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité en début de séance

14 Association Strasbourg Initiation Nature et Environnement (SINE) : - mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2025 - subvention 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement (SINE), telle qu'annexée à la présente délibération,
  - la convention financière 2023 entre la ville de Strasbourg et l'association SINE, pour un montant de 39 300 €, telle qu'annexée à la présente délibération,
  - la mise à disposition à titre gracieux de la tour du Schloessel à l'association SINE pour la réalisation des missions mentionnées dans le cadre du PNU,

- décide l'imputation des crédits nécessaires, soit :

- 25 000 € au budget 2023 fonction 213 nature 20421 CRB PE10 du budget de la Direction des espaces publics et naturels, programme 1294/AP0243,
- 14 300 € au budget 2023 fonction 820, nature 6574, CRB AD00A programme 8090 du budget de la Direction de l'urbanisme et des territoires,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer :

  - la convention d'objectifs et la convention financière 2023, susmentionnées, entre la ville de Strasbourg et l'association SINE,
  - tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
  - la mise à disposition à titre gracieux de la tour du Schloessel à l'association SINE pour la réalisation des missions mentionnées dans le cadre du PNU.

Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 12 voix
(détails en annexe)

15 Programmation du Contrat de ville :
- première étape de soutien aux projets pour l'année 2023
- signature de conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Association de Gestion des Ateliers du Neuhof, l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville et l'association Nadi-Chaabi.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :

  - d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

ACADEMIE EUROPEENNE DES SPORTS VVV Mobile boxe mini stage boxe & Savate vacances scolaires 2023 2023 Mobil 'E Boxe au pied des immeubles - printemps été Hautepierre	**4 000 €** 2 000 € 2 000 €
ACTION MEDIATION INSERTION HAUTEPIERRE VVV printemps 2023 VVV hiver Sport, loisirs et santé 2023	**5 500 €** 1 500 € 1 500 € 2 500 €
ASSOCIATION AUDIORAMA Ateliers musique et vidéo sur ipads - VVV - 2023	**2 000 €**
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE VVV hiver et printemps 2023 : du lien entre les habitants	**2 000 €**
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Accueil vacances d'hiver, printemps et été 2023 des enfants et familles QPV Cité Spach. Projet un pied dans la rentrée Ville Vie Vacances avril 2023	**9 000 €** 1 500 € 1 500 €

Ville Vie Vacances été 2023 Ville Vie Vacances février 2023 Jardins part'ages	1 500 € 1 500 € 3 000 €
ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATION OPI Koenigshoffen séjour jeunes dans la Drôme printemps 2023 2023 Dans la montagne et la nature OPI Montagne Verte Ouver'thur : culture, sport et art avec la cité !	**6 000 €** 1 500 € 2 500 € 2 000 €
CENTRE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE Dispositif Ville Vie Vacances premier semestre 2023 Dispositif Ville Vie Vacances deuxième semestre 2023	**8 000 €** 1 500 € 6 500 €
CENTRE SOCIAL CULTUREL HAUTEPIERRE VVV Animations Familiales de Rue d'été 2023 - Tournée "Sous le soleil de Hautepierre" A la découverte du Haut-Rhin ! - Séjour de découverte pour enfants été 2023 VVV Séjours de découverte pour adolescents - Sud de la France en été VVV Séjour d'hiver à La Bresse pour adolescents Promotion du bien-être et de l'empowerment des femmes du quartier de Hautepierre, et de l'égalité femmes-hommes Éducation à l'environnement et à l'écologie pour les enfants et les familles de Hautepierre	**10 500 €** 2 000 € 1 500 € 1 500 € 2 000 € 1 500 € 2 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Les jeunes à la conquête de l'orientation ! Action de prévention de rue auprès d'enfants (6/10 ans)	**9 000 €** 4 000 € 5 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF VVV avril 2023 - Séjour à Amsterdam. Capitale historique, culturelle et écologique VVV Vacances hiver 2023 - Séjour hiver de socialisation et découvertes sportives et environnementales VVV Vacances printemps 2023 - Sports de pleine nature VVV - Educasport - Jiu-jitsu Brasileiro - 2023 Chaud au chalet / froid à la neige VVV - Une bouffée d'air dans les Vosges - rando nature- 2023 - 8eme édition	**15 200 €** 3 000 € 4 000 € 3 200 € 500 € 3 000 € 1 500 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU VVV Vacances février et avril 2023 "Questions de genre" Les jeunes font leur court-métrage Un « Jardin Forêt » à la Meinau	**9 000 €** 3 000 € 2 000 € 4 000 €
ENSEMBLE VIRÉVOLTE Bêtes de scène, un bestiaire pas piqué des vers	**2 000 €**
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE VVV hiver 2023 - Vacances de février VVV printemps 2023	**3 000 €** 1 500 € 1 500 €
UNION SPORTIVE POLICE URBAINE STRASBOURG Séjour partagé	**2 000 €**
UNIS VERS LE SPORT Séjour d'initiation aux activités de neige	**11 700 €** 700 €

Programme Éducation Projet Pour Elles Programme VIVACITE Journée UNIS VERS le SPORT pour l'Europe	1 000 € 3 000 € 6 000 € 1 000 €
ASSOCIATION POUR L'ACCES AU DROIT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES THEMIS Service Droit des Jeunes/ accès au droit et accompagnement des jeunes	**58 000 €**
ASSOCIATION LE MIGOU Cadet de la prévention Neuhof-Meinau Strasbourg	**2 000 €**
ASSOCIATION SOLIDARITE CULTURELLE Journée ski découverte nature Champ du feu Visite pédagogique et éducative du Parc Animalier de Sainte-Croix	**1 300 €** 700 € 600 €
DRUGSTORE Ligne D	**4 000 €**
INTÉGRATION EDUCATION SYNERGIE Alsace en été Je suis Champion	**3 000 €** 1 500 € 1 500 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE Entr'elles Le Festival des Talents : la Meinau du talent Notre avenir notre environnement NHF Place aux Habitants MNA 2023	**6 500 €** 1 500 € 2 000 € 2 000 € 1 000 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Sport et bien-être, place aux femmes 2023	**2 000 €**
ASSOCIATION NADI CHAABI Soutien à la fonction parentale Construisons le mieux vivre ensemble	**17 500 €** 12 500 € 5 000 €
FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS Soutien à la parentalité, soutenir les jeunes filles, femmes et familles	**5 000 €**
ASSOCIATION 'LES SONS D'LA RUE' Actions artistiques et culturelle 2023	**5 000 €**
ESPACE DJANGO STRASBOURG NEUHOF Du post-équipement à la permanence artistique de territoire !	**15 000 €**
LA RONDE Coup de Ballet dans les Musées en milieu périscolaire au CSC le Galet Hautepierre, dans deux écoles de Hautepierre et un collège de Cronenbourg	**5 000 €**
WONDER WIZ'ART L'ile aux couleurs Tous artistes à Ampère	**3 500 €** 1 500 € 2 000 €
ASSOCIATION DE GESTION DES ATELIERS DU NEUHOF Outil de la Participation des Habitants	**33 000 €**

ASSOCIATION HORIZOME Horizome 2023 : Projet cohésion sociale et cadre de vie	**10 000 €**
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST Belles en sport Bien-être et Forme	**2 700 €** 1 000 € 1 700 €
RESPIR Randonnées Sportives Interculturelles et Solidaires	**3 000 €**
ASSOCIATION CULTURELLE DES AFGHANS DE STRASBOURG Rencontres et actions culturelles pour l'insertion et l'intégration	**1 500 €**
INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE J'aime mon quartier	**2 000 €**
LES DÉFRICHEURS Lier et relier, l'émission radio qui crée des liens !	**2 000 €**
TROC SAVOIRS - RESEAU D ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE STRASBOURG Tous passeurs de savoirs	**3 000 €**
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS-RHIN Café des Habitants d'Ampère : "L'instant Thé ou Café" Les rendez-vous de l'environnement et de la citoyenneté d'Ampère	**1 000 €** 500 € 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Café éphémère Ciné débats	**3 000 €** 2 000 € 1 000 €
COORDINATION ALSACIENNE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE Vie associative et lien social Vieillissement de l'immigration et accès aux droits	**10 000 €** 3 000 € 7 000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Action de socialisation et d'éducation à la protection de l'environnement	**3 000 €**
DIMENSION CULTURELLE LOISIR INSERTION CITOYENNE Le parcours de la vocation	**3 000 €**
TOT OU T'ART Parcours artistique vers l'emploi	**2 500 €**
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES La P@sserelle Numérique du CDAFAL67 Dé'Pause - Garderie Solidaire du samedi	**5 500 €** 3 000 € 2 500 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	**4 000 €** 4 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **315 900 €** sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012.

- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Développement des Publics**, les subventions suivantes :

ARTEFACT PRL Transmission 360	**4 000 €**
ASSOCIATION AUDIORAMA Musiques aux quartiers Neuhof - Meinau 2023	**8 000 €**
ASSOCIATION BALLADE Cités en musique Spach et Rotterdam Cro : la cité musicale Ateliers socio-culturels via la musique - QPV Port du Rhin	**9 500 €** 1 500 € 6 000 € 2 000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Kiosque Culturel	**1 500 €**
ASSOCIATION HORIZOME Horizome 2023 : Arts et créativités : L'art au pied des immeubles	**10 000 €**
ASSOCIATION INACT Notre Mouvement	**1 200 €**
ASSOCIATION LATITUDE 48-44 Un temps pour grandir autour des instruments à percussion et du chant	**1 500 €**
ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATION Ciné plein air 2023	**1 200 €**
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Éveil artistique pour les enfants du QPV	**5 000 €**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Balades & dessins Court métrage d'habitants	**3 000 €** 1 000 € 2 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF S'épanouir, se rencontrer, partager, la musique comme outil de socialisation !	**4 000 €**
COLLEGE STOCKFELD Classes orchestre 6e-5e - Collège Stockfeld - Cité éducative NMEMV	**3 800 €**
COLORS URBAN ART De l'art dans mon quartier : des rues hautes en couleur - Quartier Gare	**5 000 €**
COMPAGNIE 12:21 Rencontrer l'autre au-delà du territoire Semaine des réfugiés / Regards sur soi et rencontre avec l'autre	**3 400 €** 1 400 € 2 000 €
HANATSUMIROIR Action culturelle jeune public dans les Quartiers prioritaires politique de la ville Expressions d'elles	**5 500 €** 3 000 € 2 500 €

LA CHAMBRE Perceptions d'horizons	**1 193 €**
SPEAKER Lumière sur mon quartier 2023 Speak show- Cinéma de Plein Air	**8 500 €** 3 500 € 5 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS-RHIN Conte et Lecture Ampère	**1 500 €**

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **77 793 €** sur la ligne suivante : fonction 33, nature 6574, activité CU01G, programme 8087.

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

AVENIR JEUNESSE FOOTBALL HAUTEPIERRE Favoriser la pratique encadrée du football à Hautepierre	**3 000 €**
CLUB ALPIN FRANCAIS SECTION STRASBOURG Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof	**2 000 €**
CLUB SPORTIF DE HAUTEPIERRE Animation des quartiers basée sur le BMX Plateforme sportive près de chez toi !	**6 000 €** 3 000 € 3 000 €
SPORTING STRASBOURG FUTSAL ASSOCIATION Activités sportives en accès libre Médiation, éducation, pratique féminine et mixité par le sport à l'Elsau Mercredi du futsal	**8 100 €** 2 100 € 3 000 € 3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **19 100 €** sur la ligne suivante : fonction 415, nature 6574, activité SJ03B, programme 8056.

- d'attribuer au titre de la **Mission Projet Digital**, les subventions suivantes :

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF Projet territorial de médiation numérique - La Cybergrange	**15 000 €**
EMMAUS CONNECT FONDATEUR ABBE PIERRE Accompagner aux compétences numériques et équiper les publics fragiles des QPV de l'Eurométropole	**5 000 €**
FACILIT'UP Projet Kesk'IA - l'intelligence artificielle: une compétence de demain pour les jeunes de QPV	**2 000 €**
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - BAS-RHIN Déambu'Lab, espace itinérant d'éducation au numérique	**2 000 €**
MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT La fabrique de l'e-citoyenneté : des web trotteurs pour une utilisation citoyenne du web	**8 000 €**

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **32 000 €** sur la ligne suivante : fonction 90, nature 6574, Activité DU06A, programme 8099.

- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme Territoire - Mission Parc Naturel Urbain**, les subventions suivantes :

ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Jardin et Ecocitoyens 2023	**2 500 €**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Rencontres Nature entre habitants	**3 000 €**
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Bric-à-bacs	**15 500 €**

- d'imputer les montants ci-dessus de la manière suivante : **8 500 €** sur activité AD00A, nature 6574 et **12 500 €** sur AP0257, programme 1091, nature 20421

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Education – Service Famille Petite Enfance**, la subvention suivante :

LE FURET Lutter contre les stéréotypes et préjugés dans le secteur de la petite enfance : sensibiliser et accompagner l'évolution des pratiques ?	**1 600 €**

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : code 4213, nature 65748, programme 8025.

- d'attribuer au titre de la **Direction du Développement Économique et de l'Attractivité, Service Emploi Économie Solidaire**, la subvention suivante :

LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE D'ALSACE La Conciergerie Solidaire d'Ampère : donner une nouvelle impulsion à l'expérimentation	**20 000 €**

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : nature 65748, activité DU05D, programme 8024.

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Mission Lutte contre les discriminations**, la subvention suivante :

LIFETIME PROJECTS Lutte contre les discriminations : sensibilisation à la laïcité et aux faits religieux en milieu scolaire	**1 500 €**

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : activité ASOOF, nature 6574, fonction 524, programme 8031.

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'Éducation – Service Périscolaire Éducatif**, la subvention suivante :

ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	**11 000 €**

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 284, nature 65748, activité DE02C.

- d'attribuer au titre de la **Mission Droit des Femmes Egalite de Genre**, les subventions suivantes :

ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES En mouvement avec les femmes pour l'égalité	**5 000 €**
ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT Les femmes se prennent en main à Koenigshoffen	**7 000 €**
ATELIER NA Les Atelières : donner une place aux femmes dans l'espace public à l'Elsau	**1 500 €**
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES Action collective d'information juridique et sociale de proximité Éducation à l'égalité Strasbourg BAIE	**8 000 €** 3 000 € 2 000 € 3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **21 500 €**, sur la ligne suivante : fonction 524, nature 6574, activité DF00B, programme 8029

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Service Jeunesse Éducation Populaire**, les subventions suivantes :

ARACHNIMA ART ET ECHANGE Arachnima en tournée 2023	**120 000 €**
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Koenigs'Animations 2023	**5 000 €**
ASSOCIATION BRETZ'SELLE Ateliers pédagogiques de mécanique cycle sur la tournée Arachnima 2023	**4 500 €**
CENTRE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE Volet sportif Arachnima	**13 000 €**
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA MEINAU Cocci'Trophy	**5 000 €**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Montagne verte Plage 2023	**5 000 €**
LES PETITS DEBROUILLARDS DU GRAND EST Arachnima	**4 000 €**
MAISON DES JEUX DE STRASBOURG Caravane des jeux 2023	**9 000 €**

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG L'université ramène sa science dans les quartiers	**2 500 €**
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE Le mentorat : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	**15 000 €**

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **183 000 €**, sur la ligne suivante : fonction 422, nature 65748, activité AS11C, programme 8013.

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Service Santé Autonomie**, les subventions suivantes :

ASS DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE Réseau départemental des PAEJ - Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes	**18 600 €**
ASSOCIATION CITE SANTE NEUHOF Santé participative	**5 700 €**
ASSOCIATION NADI CHAABI Club des seniors d'ici et d'ailleurs	**4 500 €**
CLUB SÉNIOR DE L'ORANGERIE Projet sport santé adapté aux séniors	**1 200 €**
MAISON DE SANTE HAUTEPIERRE Santé participative	**3 000 €**
MIGRATIONS SANTE ALSACE Favoriser l'accès à la santé en direction des populations migrantes Prévention et lutte contre les discriminations dans le domaine de la santé : mobiliser les habitants-es, former et mettre en réseau des acteurs et actrices professionnels-les de la santé et du social	**10 500 €** 6000 € 4500 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **43 500 €**, sur la ligne suivante : fonction 412, nature 65748, activité AS05D, programme 8006.

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Département Développement des Politiques Sociales**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Ateliers numériques à destination des habitant-es de Hautepierre et des apprenant-es FLE Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle : Cours de Français Langue Etrangère	**26 000 €** 3 000 € 23 000 €
ASSOCIATION LA RESU Espace des possibles, un espace de travail partagé associatif au Neuhof	**2 800 €**
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES La P@sserelle Numérique du CDAFAL67	**5 000 €**
L'INFORMATIQUE SOLIDAIRE Action en faveur du numérique pour les familles	**3 000 €**

JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE Insertion des personnes bénéficiaires du R.S.A. et des autres minimas sociaux - Programme 11 : Parcours vers l'emploi Atelier sociolinguistique de proximité à visée sociale (FLE)	**12 500 €** 9 000 € 3 500 €
LE PARCOURS Construire la mise en confiance et l'estime de soi auprès de personnes, sur le plan personnel, social et dans l'insertion professionnelle, par un travail sur l'apparence et l'image.	**12 000 €**
RETRAVAILLER ALSACE Cité de l'emploi 2022 - Préparation à deux événements emploi (forum, salon,...) Transition pro - Seniors résidant majoritairement en QPV	**6 799 €** 2 399 € 4 400 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Ateliers sociolinguistiques à Koenigshoffen et Hohberg	**10 600 €**
ASSOCIATION SOLIDARITE CULTURELLE La langue française: Apprendre par le biais de la couture et agir contre toute déformation de cette langue	**1 200 €**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU Ateliers sociolinguistiques 2023	**5 500 €**
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Ateliers socio linguistiques tous publics QPV Laiterie et positionnement pour le portail numérique	**4 000 €**
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA MEINAU Apprentissage du français à visée sociale, culturelle et citoyenne	**4 000 €**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Action d'insertion sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	**3 500 €**
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER Ateliers d'acquisition de savoirs socio-linguistiques 2023	**7 066 €**
PLURIELLES Action linguistique sur le QPV Laiterie	**10 300 €**
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS-RHIN Français langue étrangère Ampère	**1 500 €**
VIVRE Accompagnement et aide à l'intégration citoyenne, soutien aux démarches et apprentissage du français pour les populations russophones	**5 000 €**

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **120 765 €**, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, programme 8003, activité AS01B.

- approuve les dispositions des conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 avec l'Association de Gestion des Ateliers du Neuhof, l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville et l'association Nadi Chaabi, telles qu'annexées à la présente délibération,

- autorise :

- la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents,
- la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 avec l'Association de Gestion des Ateliers du Neuhof, l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville et l'association Nadi Chaabi.

Mme Lucette TISSERAND, MM. Hervé POLESI et Nicolas MATT précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

16 Contrat de réciprocité entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat de réciprocité avec l'Eurométropole de Strasbourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES

17 Cadre du soutien de la Ville de Strasbourg aux associations à objet cultuel et projets cultuels.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les modalités suivantes de financement des travaux de création, extension, rénovation, restructuration de lieux de cultes :

L'éligibilité des dossiers de demande de subventions d'investissement est conditionnée :
- à la production des statuts et d'une lettre d'intention sur l'objet de la subvention,
- à la production d'un plan de financement équilibré, justifié avec les pièces nécessaires,
- à la signature du contrat d'engagement républicain,
- le cas échéant, à la production d'un projet architectural établi par un architecte et validé par les représentants de la collectivité,
- à la transmission des comptes des deux années précédentes.

En cas de décision de financement par la Ville d'une création, extension ou restructuration significative d'un lieu de culte, celui-ci :
- ne pourra porter que sur la partie cultuelle du projet et ne pourra représenter plus de 10 % de la dépense totale T.T.C. de celle-ci,
- ne pourra dépasser la somme de 1 000 000 €.

Une nouvelle demande de financement de ce type ne pourra être présentée pour un même lieu de culte avant l'expiration d'un délai de dix ans, courant à partir du versement de la précédente subvention ou de la dernière tranche de subvention.

Les financements pour travaux pourront être attribués selon la grille indicative suivante :
- intervention d'urgence pour mise hors d'eau (gros œuvre, couverture, huisseries, vitrerie) : maximum 50 %,
- accessibilité des personnes à mobilité réduite (rampes, dégagements) : maximum 50 %,
- horloges extérieures présentant un intérêt pour la population : maximum 50 %,
- mises en conformité : électrique, gaz, fuel et autres mesures d'hygiène et de sécurité exigées par la commission de sécurité (balisage, issues de secours) : maximum 40 %,
- remplacement chauffage : maximum 30 %,
- transformation pour économie d'énergie : maximum 30 %,
- cloches et accessoires, abords, orgues : maximum 10 %.

La somme des travaux effectués dans un même lieu de culte sur une période de dix ans ne pourra, en dehors des cas relevant de l'urgence et de la sécurité des personnes, dépasser 1 000 000 €.

Lorsque les demandeurs pourront justifier d'un projet architectural et d'un plan de financement cohérent et équilibré, la Ville pourra conclure un bail emphytéotique à leur profit. Le projet de construction devra être précis, au stade de l'APS, et susceptible d'entraîner la délivrance d'un permis de construire ; les capacités de financement nécessaires à la réalisation de ce projet seront, elles aussi, examinées.

L'introduction, dans lesdits baux, d'un droit de reprise par la Ville des biens loués, dans l'hypothèse où ces biens seraient affectés à un autre usage que la pratique du culte concerné et des activités annexes ou complémentaires, telles que prévues dans les statuts des associations bénéficiaires, sera systématique.

Dans l'hypothèse où un bail et/ou une subvention serait conféré à une S.C.I., celle-ci devra préalablement à toute cession de parts éventuelles en son sein, avertir préalablement la Ville. Un manquement à cette information constituerait une cause de résiliation du bail et/ou l'obligation de reverser les subventions reçues.

Les dispositions de cette délibération annulent et remplacent la délibération n °V-2022-108 du 26 septembre 2022 ; toute demande, qu'elle concerne un nouveau projet de lieu de culte ou une intervention sur un lieu de culte existant, ne saura, pour quelques raisons que ce soit, dépasser le cadre posé par la présente délibération.

Amendement au projet de délibération :

Rejeté. Pour : 15 voix – Contre : 45 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

Projet de délibération initial :

Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 14 voix
(détails en annexe)

AFFAIRES GÉNÉRALES

18 Travaux de restauration de l'église-collégiale Saint-Pierre-Le-Jeune et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Strasbourg et la Paroisse.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - les travaux de restauration de l'église-collégiale Saint-Pierre-Le-Jeune conformément au programme ci-avant exposé,
  - le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Paroisse protestante Saint-Pierre-le-Jeune à la ville de Strasbourg par convention,

- décide d'imputer les dépenses d'investissement sur l'autorisation de programme AP0248 programme 1352,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

  - à signer la convention de transfert ci-annexée,
  - à mettre en concurrence les marchés d'études, de prestations intellectuelles et de services conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
  - à signer les dossiers de demandes d'autorisations de travaux,
  - à lancer toutes les procédures administratives,
  - à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Etat, de l'UEPAL et des autres financeurs, les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Création d'une commission du Domaine public, instance de dialogue de médiation et de suivi d'une politique des espaces publics partagés et apaisés, et désignation de représentants de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la création et la composition de la commission consultative dite commission du Domaine public, dédiée à contribuer aux usages partagés, apaisés et équilibrés du domaine public,

- désigne les cinq représentants-es de la Ville de Strasbourg au sein de cette commission :
  - M. / Mme XXXXXXXX
  - M. / Mme XXXXXXXX
  - M. / Mme XXXXXXXX

- M. / Mme XXXXXXXX
- M. / Mme XXXXXXXX

Retiré de l'ordre du jour

20 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle de la gestion de l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région.

Le Conseil, vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L243-6 sur proposition de la Commission plénière, après en avoir débattu :

- prend acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives à un contrôle de la gestion de l'Office de tourisme de Strasbourg et sa région (OTSR) pour les exercices 2016-2020.

Communiqué

21 Rénovation énergétique, mise en sécurité et réaménagement du Centre administratif - Parc de l'Etoile à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- approuve :

  - l'engagement des études du projet de rénovation énergétique, de mise en sécurité et de réaménagement du Centre administratif suivant le programme ci-avant exposé,
  - le portage de la maîtrise d'ouvrage par l'Eurométropole de Strasbourg,
  - la participation de la ville de Strasbourg au financement de l'opération suivant les modalités fixées par la commission mixte paritaire annuelle,

- décide d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes sur l'AP 0236 programme 1268,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents et les conventions financières s'y rapportant.

Retiré de l'ordre du jour

22 Actualisation des désignations de représentant-es de la Ville de Strasbourg au sein de divers organismes.

Le Conseil, vu les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.2541-8 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- actualise la désignation de représentant-es de la Ville de Strasbourg au sein des organismes suivants :

LOCUSEM
Conseil d'administration
Carmen PAOLONE (en remplacement de Pierre ROTH)

MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR L'AVENIR DU BÂTIMENT DE L'OPERA NATIONAL DU RHIN A STRASBOURG
1 suppléant-e : Etienne GONDREXON (en remplacement de Pierre ROTH)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE (GROUPE SCOLAIRE REUSS)
1 suppléant-e : Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES ET GYMNASES, LA RENOVATION DU CABINET MEDICAL, LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE STURM
1 suppléant-e : Yasmina CHADLI (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE BRANLY
1 suppléant-e : Joris CASTIGLIONE (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE ELEONORE
1 suppléant-e : Yasmina CHADLI (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES, LA REORGANISATION ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE LA ROBERTSAU
1 suppléant-e : Joris CASTIGLIONE (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DANS LE QUARTIER DE L'ELSAU
1 suppléant-e : Germain MIGNOT (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMOSANT LE JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIO-CULTUREL DANS LE QUARTIER DE NEUHOF
1 titulaire : Germain MIGNOT (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION CONSULTATIVE DES JARDINS FAMILIAUX
Joris CASTIGLIONE (en remplacement de Ariane HENRY)

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
1 titulaire : Hülliya TURAN (en remplacement de Ariane HENRY)
1 suppléant : Germain MIGNOT (en remplacement de Hülliya TURAN)

KALEIDOSCOOP
Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

FONDS DE DOTATION ESS'OR
Carmen PAOLONE (en remplacement de Pierre ROTH)

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI
Conseil d'administration
Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

ASSOCIATION RELAIS CHANTIER
Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

SCIC RELAIS 2 D
Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
1 titulaire : Carmen PAOLONE (en remplacement de Pierre ROTH)

ASSOCIATION AJISTE GESTIONNAIRE DES AUBERGES DE JEUNESSE DE STRASBOURG
Assemblée générale : Joris CASTIGLIONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)
Conseil d'administration : Joris CASTIGLIONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)

LYCEE LOUIS PASTEUR
1 suppléant-e : Yasmina CHADLI (en remplacement de Adrien ARBEIT)

LYCEE MARIE CURIE
1 suppléant-e : Carmen PAOLONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)

LYCEE RENE CASSIN
1 suppléant-e : Carmen PAOLONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)

COLLEGE DU STOCKFELD
1 titulaire : Germain MIGNOT (en remplacement de Pierre ROTH)

COLLEGE DE L'ESPLANADE
1 suppléant-e : Carmen PAOLONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)

COLLEGE FUSTEL DE COULANGES
1 suppléant-e : Aurélien BONNAREL (en remplacement de Adrien ARBEIT)

COLLEGE LOUIS PASTEUR
1 suppléant-e : Aurélien BONNAREL (en remplacement de Adrien ARBEIT)

COLLEGE LOUISE WEISS
1 suppléant-e : Jean WERLEN (en remplacement de Adrien ARBEIT)

COLLEGE KLEBER
1 titulaire : Sophie DUPRESSOIR (en remplacement de Adrien ARBEIT)

ECOLE MATERNELLE ALBERT LE GRAND
Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT LE GRAND
Antoine DUBOIS (en remplacement de Pierre ROTH)

ECOLE MATERNELLE MUSAU
Benjamin SOULET (en remplacement de Adrien ARBEIT)

ECOLE ELEMENTAIRE MUSAU
Benjamin SOULET (en remplacement de Adrien ARBEIT)

ECOLE MATERNELLE NEUFELD
Carmen PAOLONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)

ECOLE ELEMENTAIRE NEUFELD
Carmen PAOLONE (en remplacement de Adrien ARBEIT)

ECOLE MATERNELLE LEONARD DE VINCI
Germain MIGNOT (en remplacement de Ariane HENRY)

ECOLE ELEMENTAIRE LEONARD DE VINCI
Germain MIGNOT (en remplacement de Ariane HENRY)

Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 8 voix
(détails en annexe)

23 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Le Conseil, vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 2° du CGFP, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- approuve les créations et transformations d'emplois présentées en annexe.

Adopté à l'unanimité en début de séance

24 Renouvellement du groupement de commande "voyages et déplacements" conclu entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la passation d'un accord-cadre à bons de commande, après mise en concurrence, pour des prestations d'agence de voyage, pour l'année 2024, éventuellement reconductible pour 3 périodes de 1 an sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans, pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT et un montant annuel maximum de 450 000 € HT pour l'Eurométropole de Strasbourg, et pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT et un montant maximum annuel de 250 000 € HT pour la ville de Strasbourg,

- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2023 et suivants sur les lignes 6251, 6234, 6531 et 65861.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg conformément aux articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Approbation d'une convention de mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg.

Le Conseil, Sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention de mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg, tel qu'annexé au présent rapport,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal administratif de Strasbourg et tout document nécessaire à son exécution.

Retiré de l'ordre du jour

26 Cadre de mise en œuvre du mécénat au bénéfice de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

- la structuration d'une stratégie globale en matière de mécénat, dans les domaines de la culture, du patrimoine, du sport, du social et de l'environnement,
- la charte de déontologie sera adossée à chacune des conventions de mécénat,
- l'adhésion de la ville de Strasbourg à l'Association Française des Foundraisers,

- autorise la Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer les conventions de mécénat d'un montant inférieur à 50 000 euros, dans le respect de la charte de déontologie.

Adopté. Pour : 50 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

27 Budget primitif 2023 de l'Œuvre Notre-Dame.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

1. approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant aux documents budgétaires,

a) arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	1 341 700,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 855 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	6 300,00 €
67	Charges spécifiques	5 000,00 €
		3 760 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 581 190,00 €
74	Dotations et participations	902 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 246 060,00 €

77	Produits spécifiques	30 750,00 €
		3 760 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	
041	Opérations patrimoniales	12 596,89 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 084 000,00 €
23	Immobilisations en cours	877 403,11 €
		2 000 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	
02		880 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	550 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	12 596,89 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	537 403,11 €
		2 000 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En Dépenses **10 886 169,56 €**
En Recettes **500 402,68 €**

b) autorise l'augmentation d'une autorisation de programme :
· 2023-AP0242 de 300.000€ pour l'acquisition et la réhabilitation du bâtiment Site de la Meinau ;

c) autorise la création d'une autorisation de programme :
· 2023-AP0271 pour 400.000€ destinés à la rénovation énergétique du patrimoine immobilier de la Fondation

2. approuve le remboursement à l'Eurométropole de Strasbourg des frais de personnel pour les agents affectés à l'Œuvre Notre-Dame en fonction du décompte qui sera adopté par la commission mixte paritaire qui statuera sur l'exercice 2023 ;

3. informe que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant : https://partage.strasbourg.eu/share-access/sharings/Jkcp3N6Z.C5555LOq

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Prise en charge des soldes déficitaires des régies municipales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré

- décide :

  - d'autoriser, pour la régie « stationnements résidents et autres », l'utilisation du versement en instance de 14 219,74€, pour régulariser les soldes non justifiés de 14 167,20 € observés dans la balance comptable de la régie,

  - de prendre en charge les déficits en question en établissant un mandat pour chaque régie concernée pour charges exceptionnelles pour un montant total de 26 748,64 €,

  - d'imputer la dépense de fonctionnement sur l'imputation budgétaire et comptable suivante : fonction 020, nature 65888, code service FP05B.

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Autorisation par la Ville de Strasbourg de la création d'une filiale commune entre R-GDS et la SASU V.GAS SUD pour l'exploitation d'une station-service multi-énergies rue de la Plaine des bouchers (article L.1524-5 du CGCT).

Le Conseil, vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, vu le projet de statuts de la société à créer et la note de présentation, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise la création par la SEML Réseau GDS d'une filiale commune avec la SASU V.GAS SUD EST sous forme de société par action simplifiée au capital de 100 000 € ayant pour objet exclusif l'exploitation de la station multi-énergies située 78, rue de la Plaine des Bouchers, selon le projet de statuts de la filiale annexé,

- autorise la prise de participation par la SEML R-GDS dans le capital de la filiale, en cours de constitution, par apports en numéraires de 40 000 €, à hauteur de 40 % du capital,

- autorise :

  - la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération,
  - les représentants permanents de la Ville de Strasbourg au conseil d'administration de la SEML Réseau GDS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Avenant n°5 à la convention de groupement de commandes relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation " Alsace Marchés Publics " : déploiement de nouveaux services complémentaires au profil acheteur mutualisé.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - la clé de répartition suivante pour le financement des coûts de fonctionnement annuel (hébergement et maintenance) de chacun des nouveaux services associés de collaboration à distance visés dans l'avenant n°5 : prise en charge du coût annuel en euros TTC du module afférent au service concerné à parts égales par l'ensemble des entités aux nouveaux services associés en cours d'année,

  - le montant de la participation au titre des services complémentaires à la charge de la ville de Strasbourg à hauteur de 4 657 € TTC / an,

  - les termes de l'avenant n°5 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés publics relatifs à l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics et divers services associés signée le 14 septembre 2021. Cet avenant prévoit notamment la clé de répartition précitée entre entités utilisatrices pour le financement des coûts de fonctionnement annuel (hébergement et maintenance) de chaque nouveau service associé de collaboration à distance visé dans l'avenant n°5 ; il étend également le mandat confié à la Collectivité européenne d'Alsace en tant que coordonnateur du groupement et facilite la procédure d'adhésion des nouveaux membres contributeurs ; enfin, il introduit des dispositions relatives au Règlement Général de la Protection des Données,

- autorise Madame la Maire ou son-sa représentant-e à signer cet avenant et à accomplir tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

31 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la Ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1er novembre et le 31 décembre 2022.

Communiqué

32 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

1. **Autorisation de signature de marchés publics**

- autorise la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
22VDS0105	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église protestante Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg	La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 90 mois	1090 architectes	647 786	02/02/2023
23VDS0005	Travaux liés à la foire Saint-Jean à Strasbourg Lot n°1 - Voirie et assainissement	1 an	GCM	Montant minimum 50 000 € HT Montant maximum 3 000 000 € HT	16/03/2023

23VDS0005	Travaux liés à la foire Saint-Jean à Strasbourg Lot n°2 – Réseaux électriques	1 an	S2EI / PONTIGGIA / SIGMATECH	Montant minimum 50 000 € HT Montant maximum 2 000 000 € HT	16/03/2023

2. **Avenants**

- approuve la passation des avenants énumérés,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché, les avenants et les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
  - l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget, tels que définis comme suit :

Entreprise	**Objet de la convention transactionnelle**	**Somme à verser par la Ville de Strasbourg au titulaire du contrat**	**Imputation budgétaire**
MICHEL SPITZ ARCHITECTES - IMAGINE l'architecture - SIB Études - IMAEE - ID – ECONOMIE 2 - INGEMANSSON	2019/824 ayant pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une Maison de Sport Santé (MSS)	32 443,28 € HT	Fonction 420 Nature 2313 Programme 1245

	dans l'Aile Médicale des Bains Municipaux		Service CP22 Enveloppe 2023 AP0228

- la conclusion de la convention transactionnelle entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,

- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L.2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,

- autorise la Maire ou son.sa représentant.e à signer et à exécuter la convention transactionnelle.

Adopté à l'unanimité en début de séance

34 L'Observatoire de la participation citoyenne : une instance de veille et d'exploration pour améliorer la participation citoyenne à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - la mise en place de l'Observatoire de la participation citoyenne, en lieu et place de l'instance du Comité d'éthique,

  - les objectifs de l'Observatoire de la participation citoyenne et ses modalités de composition et de fonctionnement.

Retiré de l'ordre du jour

35 Renouvellement de marchés publics pour des prestations de fournitures et services pour la réalisation et la diffusion des magazines municipaux de la Ville de Strasbourg - Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la passation, après mise en concurrence, d'accords-cadres d'une durée d'un an renouvelable trois fois, pour des prestations de fournitures et services, pour la réalisation

et la diffusion des magazines de la collectivité, aux modalités suivantes :

Intitulé du marché	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
AO Maquettage et mise en page des magazines municipaux de la Ville de Strasbourg	5 000 € HT	70 000 € HT	50 000 € HT
AO Impression des magazines municipaux de la Ville de Strasbourg	80 000 € HT	350 000 € HT	210 000 € HT
AO Diffusion des magazines municipaux de la Ville de Strasbourg	20 000 € HT	150 000 € HT	110 000 € HT

- décide :

  - d'imputer les dépenses en résultant sur les lignes :

    - PC01F fonction 022 nature 62268.TTC Honoraires,
    - PC01F fonction 022 nature 6236.TTC Catalogues et imprimés,
    - PC01F fonction 022 nature 6288 Autres,

  - de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, pour la passation de marchés publics ayant pour objet la réalisation et la diffusion des magazines municipaux,

- autorise la Maire ou son-sa représentant·e :

  - à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
  - à signer la convention constitutive de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à signer les marchés publics en résultant,
  - à exécuter les marchés publics en résultant pour la Ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Gestion et animation du Shadok, tiers lieu d'éducation populaire au numérique responsable : convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - le projet relatif à la gestion et l'animation du Shadok, tiers lieu d'éducation populaire au numérique responsable,

- la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour la gestion et l'animation du Shadok dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,

- le lancement d'une consultation en vue de la passation d'une procédure formalisée, en appel d'offres ouvert (conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 et suivants du Code de la commande publique). Ce marché, à prix forfaitaires, est estimé pour la ville de Strasbourg, à 700 000 € HT pour la période initiale et à 650 000 € HT pour la période de reconduction,

- décide de l'imputation des dépenses relevant de ses domaines de compétence sur la ligne budgétaire DU06B 6228 011, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la ville de Strasbourg,

- autorise la Maire ou son.sa représentant·e :

  - à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à signer et à exécuter les marchés en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Conclusion d'accords-cadres et d'une convention de groupement de commandes pour l'exécution de prestations de traiteurs pour les besoins de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de l'inscription des crédits au budget :

  - la passation, après mise en concurrence des accords-cadres suivants pour une durée maximum de 4 ans en vue de l'achat de prestations de traiteurs suivantes :

  -Lot n°1 : Cocktails ou collations avec service, pour un montant maximum de 160K € H.T. par an,

  -Lot n°2 : Buffets ou repas chauds assis avec service, pour un montant maximum de 130 K € H.T. par an,

  - la conclusion d'une convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, désignant la ville de Strasbourg comme coordonnateur dudit groupement,

- décide d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

  - à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de

Strasbourg, sachant que la ville de Strasbourg aura la charge de lancer les consultations relatives à l'accord-cadre et certains marchés subséquents, de prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention et de signer et notifier l'accord-cadre et certains marchés subséquents en résultant,

- à lancer les consultations relatives aux accords-cadres, à prendre toutes les décisions y relatives et à signer les marchés conformément à la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,

- à mettre en concurrence, signer et exécuter les marchés subséquents de la ville de Strasbourg en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

38 Contribution financière de la ville de Strasbourg au profit de l'Opéra National du Rhin au titre de l'année 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - le versement, pour l'exercice 2023, de la contribution financière de 6 937 837 € à l'Opéra national du Rhin,
  - le versement échelonné du solde de la contribution au mois d'avril 2023 pour 2 369 773 €, et au mois de septembre 2023 pour 2 198 291 €,

- décide l'imputation de la dépense de 6 937 837 € sur la ligne AU18D/311/65888, au budget de l'année 2023,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à verser et à déterminer les modalités de versement de cette contribution financière et à adopter les actes, conventions et avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les élus du groupe « Strasbourg ensemble » précisent qu'ils votent contre.
Les élus du groupe « Faire ensemble Strasbourg » précisent qu'ils s'abstiennent, de même que les élus non-inscrits.

Adopté en début de séance

39 Travaux de rénovation patrimoniale et énergétique de bâtiments municipaux :
- bâtiment accueillant le Théâtre Jeune Public - Centre Dramatique National (Petite scène) - 1 rue du Pont Saint-Martin à Strasbourg,
- bâtiment accueillant le Centre de Loisirs pour la Jeunesse - 74 chemin du

Schulzenfeld à Strasbourg Neuhof.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - les travaux de rénovation patrimoniale et énergétique du bâtiment du Théâtre Jeune Public Petite Scène situé 1 rue du Pont Saint-Martin selon le programme ci-avant exposé,
  - les travaux de rénovation fonctionnelle, patrimoniale et énergétique et de mise aux normes du bâtiment du Centre de Loisirs pour la Jeunesse situé 74 chemin du Schulzenfeld selon le programme ci-avant exposé,

- décide :

  - d'imputer les dépenses d'investissement correspondant aux travaux du Théâtre Jeune Public sur l'AP 2016/0204 programme 1145 ainsi que sur l'AP 2019/0226 programme 1269,
  - d'imputer les dépenses d'investissement correspondant aux travaux du bâtiment abritant le Centre de Loisirs pour la Jeunesse sur l'AP 2023/0219 programme 1385 ainsi que sur l'AP 2019/0226 programme 1269,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

  - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux, de fournitures et services conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
  - à signer les dossiers de demandes de permis de démolir et de construire,
  - à lancer toutes les procédures administratives,
  - à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Etat, et des autres financeurs, les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

40 Travaux de mise aux normes et de rénovation du cinéma Star Saint-Exupéry - 24 rue du 22 novembre à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les travaux de mise aux normes et de rénovation du cinéma Star Saint-Exupéry, conformément au programme ci-avant exposé ;

- décide d'imputer les dépenses d'investissement sur l'autorisation de programme AP 2021/0247 programme 1320

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux, de fournitures et services conformément au code de la commande publique et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
- à signer les dossiers de demandes de permis de démolir et de construire,
- à lancer toutes les procédures administratives,
- à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Etat, et des autres financeurs, les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

41 Attribution de subventions en faveur des pratiques artistiques en amateur et des projets en direction du développement des publics.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après, au titre de l'exercice 2023 :

  - à hauteur de 446 850 €, au titre de l'aide aux pratiques artistiques en amateur :

Structure	Montant
Écritures et voix nomades	3 000 €
APACA – GRAINE DE CIRQUE	58 000 €
Académie de danse Daniela Gihr	3 000 €
Compagnie Watt	6 000 €
De cœur et d'art	3 000 €
Dounya	3 000 €
Mindset Studio 116	3 000 €
JBUS – Jeune ballet universitaire de Strasbourg	3 000 €
Lindy Spot	3 000 €
Mistral Est	25 500 €
Vivre	3 000 €
ARTUS- Théâtre universitaire de Strasbourg	4 000 €
La Maison Théâtre	30 000 €
Lolita	5 000 €
Théâtre Alsacien de Strasbourg	2 000 €
Chœur Philharmonique de Strasbourg	63 000 €
Chorale Voix-Si Voix-La	1 500 €
Diverson	3 000 €

Structure	Montant
Ensemble Vocal Diversio	2 000 €
Ensemble Vocal DE-CI DE-LA	500 €
Gospel Kids	34 650 €
Chœur Saint-Guillaume	3 000 €
Chorale strasbourgeoise	3 600 €
Ensemble vocal Allegro	3 000 €
Ensemble vocal de Strasbourg	5 000 €
Ensemble vocal universitaire de Strasbourg	5 000 €
Ensemble vocal Variations	3 000 €
La Cohue – Chœur de l'université de Strasbourg	3 000 €
Manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg – Maîtrise de l'ONR	7 000 €
L'Orchestre du Rhin	30 000 €
Pélicanto	3 000 €
Sun Gospel Singers	3 000 €
Horizome	5 000 €
Musica International	4 000 €
D'Rhinwagges	3 600 €
Orchestre Harmonie Caecilia	5 000 €
Orchestre d'Harmonie des Jeunes de Strasbourg (OHJS)	3 500 €
Orchestre universitaire de Strasbourg (OUS)	10 000 €
Les Bateliers	85 000 €
Labfilms	3 000 €
TOTAL	**446 850 €**

- à hauteur de 24 500 €, au titre de l'aide aux projets de développement des publics :

Structure	Montant
Compagnie Les Gladiateurs	6 000 €
GIP ACMISA	7 000 €
Cœur de Clown	5 000 €
Cie THEAT'REIS – Pédagogie et Création	4 500 €
Compagnie 12 :21	2 000 €

Structure	Montant
TOTAL	**24 500 €**

Les propositions ci-exposées représentent une somme totale de 471 350 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2023, dont le disponible avant le présent Conseil est de 819 000 €.

- à hauteur de 25 000 €, au titre de l'aide aux projets de développement des publics :

Structure	Montant
Tôt ou t'Art	25 000 €

La proposition ci-exposée représente une somme totale de 25 000 € à imputer :
- à hauteur de 19 000 € sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2023, dont le disponible avant le présent Conseil est de 819 000 €,
- à hauteur de 6 000 € sur les crédits ouverts sous AS01B 520 – nature 65748 – programme 8003 du budget 2023, dont le disponible avant le présent Conseil est de 410 650 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

42 Attribution de subventions aux écoles de musique associatives de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - l'attribution des subventions ci-après, au titre de l'exercice 2023 :

    - à hauteur de 148 574 € pour les aides financières pour la pratique des élèves les plus défavorisés :

Structure	Montant octroyé
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	17 961 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL FOSSE DES TREIZE	1 170 €
ARES –Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	14 360 €
POLE SUD	5 865 €

Structure	Montant octroyé
ADEMSC – Association pour le Développement de l'Ecole de Musique de Strasbourg Centre	6 036 €
CEMC ROBERTSAU Centre d'Éducation Musicale et Culturel	1 350 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE CRONENBOURG	9 160 €
ECOLE DE MUSIQUE DE L'HARMONIE CAECILIA 1880 DE LA ROBERTSAU	610 €
ASSOCIATION MUSICALE ET CULTURELLE DE NEUHOF-STOCKFELD	1 680 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE	14 345 €
CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU	11 740 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN – CSC CAMILLE CLAUSS	11 331 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	30 340 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE NEUDORF	9 192 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU	5 478 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	7 957 €
Total	**148 574 €**

- à hauteur de 64 250 € pour des projets spécifiques :

Structure	Montant octroyé
CEMCR (CENTRE D'ÉDUCATION MUSICALE ET CULTUREL DE LA ROBERTSAU)	2 900 €
CENTRE MUSICAL DE LA KRUTENAU	12 350 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN – CSC CAMILLE CLAUSS	1 600 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	4000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU FOSSE DES 13	4 000€
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUDORF	4 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF	8 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU	2 300 €
ECOLE DE MUSIQUE DU STOCKFELD	1 000 €
ECOLE DE MUSIQUE SAINT THOMAS	13 000 €
LE PELICAN MUSICIEN	5 000 €

Structure	Montant octroyé
POLE SUD	6 100 €
Total	**64 250 €**

Soit un total (aides pour les élèves et aides pour des projets spécifiques) à hauteur de 212 824 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville de Strasbourg sous la fonction 311, nature 65748, activité CU01B au titre de l'exercice 2023, dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 274 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

43 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Haute École des Arts du Rhin (HEAR) et ses membres fondateurs pour la période 2022-2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'établissement public « la Haute École des Arts du Rhin (HEAR) » 2022-2023,
  - le versement d'une contribution annuelle de 4 960 000 € pour 2023 à la HEAR au titre de l'engagement financier pris par la ville de Strasbourg membre fondateur de l'établissement, sous réserve du vote par le Conseil des crédits correspondants,
  - le versement au mois d'avril 2023 d'une seconde tranche de la contribution financière 2023 à hauteur de 1 866 667 €,

- décide : l'imputation de la dépense de 4 960 000 € pour 2023, sous réserve du vote par le Conseil des crédits correspondants sur la ligne AU21A/312/6588,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'établissement public « la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) » et les autres membres fondateurs, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et l'Etat (DRAC Grand Est).

Les élus du groupe « Strasbourg ensemble » précisent qu'ils votent contre.
Les élus du groupe « Faire ensemble Strasbourg » précisent qu'ils s'abstiennent, de même que les élus non-inscrits.

Adopté en début de séance

44 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Apollonia	40 000 €
Accélérateur de Particules	27 500 €
Art Propulsion	2 000 €
Basler Kunstverein	3 500 €
Colors Urban Art	25 000 €
Collectif Envie de Quartier	3 000 €
Inact	7 000 €
In Extremis	2 000 €
La Pierre Large	4 000 €
Le Tube	5 000 €
Les Ateliers Éclairés – Fonctionnement	7 500 €
Les Ateliers Eclairés – Immersion	10 000 €
Plan d'Est – Pôle Arts Visuels Grand Est	3 000 €
Rhénanie	5 400 €
Bibliothèque sonore	1 800 €
BNU	5 000 €
Cyprine Chaude	3 000 €
Fantastiqueer	6 000 €
Les règles de la Nuit	13 000 €
On ne compte pas pour du beurre	4 000 €
Plume de Paon	8 000 €
À livre ouvert / Wie ein offenes buch	4 000 €
Culture et Bilinguisme	8 000 €
Fédération Alsace Bilingue	2 500 €
Institut des arts et traditions populaires	800 €
Dodekazz	30 000 €
Dirty 8 – La Maison Bleue	15 000 €
Compagnie Tangram	18 000 €
Molodoï	23 000 €
Les sons d'la rue	10 000 €
Musiquesactuelles.net	10 000 €
Yurga	5 000 €

Collectif Oh !	10 000 €
Longevity	25 000 €
Mussik	10 000 €
La Grenze	10 000 €
FACC Strasbourg – Mémoires Vives	60 000 €
Sturm Production	23 000 €
Démostratif	20 000 €
Esprit Joueur	10 000 €
C'est Tout un Art !	8 000 €
Accroche Note	20 000 €
AJAM	13 000 €
AMIA	13 000 €
Amis de l'orgue Sainte-Aurélie	2 000 €
Amis de la Chapelle Rhénane	35 000 €
Accent 4	5 000 €
ARPFIC	3 000 €
Association Saint-Pierre-le-Jeune – La Clef des Arts	2 500 €
Axis Modula	3 000 €
Dreieck Interferences	3 000 €
Festival des musiques sacrées du Monde	50 000 €
Arts et Lumières en Alsace	3 000 €
Forum Voix Étouffées	15 000 €
Les Ensembles 2.2	15 000 €
Le Masque	8 000 €
L'Imaginaire	7 000 €
Musique et orgues de Saint-Paul	1 000 €
Passions Croisées	2 000 €
UT	10 000 €
Voix et arts sacrés – Trecanum	2 500 €
Voix de Stras	10 000 €
Volutes	2 500 €
Mémoire des Images Réanimées d'Alsace	18 000 €
Le RECIT (Réseau Est Cinéma Image et Transmission)	10 000 €
SAFIRE (Société des auteurs en Région Est)	3 500 €
LABFILMS	11 000 €

Les Films du Spectre	35 000 €
Les Films du Spectre	40 000 €
DACM – Compagnie Gisèle Vienne	20 000 €
Mindset	5 000 €
Maison Européenne de l'Architecture – Rhin supérieur	15 000 €
Archi Strasbourg	5 000 €
Espace Européen Gutenberg	15 000 €
Stras Iran	5 000 €
SINE	5 000 €
Académie Rhénane	1 000 €
Ligne Verte Terre de Paix	3 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 905 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2023.

Festival des musiques sacrées du Monde	5 000 €
Oasis de la rencontre	2 000 €

La proposition ci-dessus représente une somme de 7 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AT03A, fonction 025, nature 6574 programme 8036 du budget 2023.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité

45 Attribution de bourses d'études municipales et de prix aux élèves du Conservatoire de Strasbourg pour l'année 2022-2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

1. l'allocation de bourses d'études pour l'année 2022/2023 selon la répartition suivante :
   - 9 bourses à 250 €,
   - 9 bourses à 200 €,
   - 53 bourses à 150 €,
   - 30 bourses à 100 €,

2. l'attribution des récompenses 2022/2023 suivantes :
   - le Prix de la ville de Strasbourg de 1 000 € réparti en deux prix de 500 € aux deux

élèves du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en CPES A (ancien COP) dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2022/2023,
- le Prix Pierre Pflimlin de 1 000 € réparti en deux prix de 500 € aux deux élèves du Conservatoire ayant obtenu les meilleures récompenses dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2022/2023,

- décide que les imputations de la dépense, d'un montant de 17 000 €, sont de nature :

  - pour les Bourses municipales : 311-65131-AU15B,
  - pour les Prix de la ville de Strasbourg et les Prix Pierre Pflimlin : 311-65132-AU15B,

  au budget primitif 2023, dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 17 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les lauréats du Prix de la ville de Strasbourg et du Prix Pierre Pflimlin et à attribuer les récompenses y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

46 Œuvre Notre-Dame - Programme des travaux d'entretien et de maintenance 2023-2024 à exécuter par la Fondation sur la cathédrale de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°20 à la convention-cadre du 26 juin 1999 déterminant les modalités du mandat de maitrise d'ouvrage confié par l'Etat à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, pour la mise en œuvre des opérations d'entretien sur la période 2023-2024,

- autorise la prise en charge des travaux relevant de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame par cette dernière et les éventuelles dépenses dans le cadre des crédits courants inscrits au budget de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame,

- autorise la Maire, administratrice de la Fondation, ou son-sa représentant-e, à signer le présent avenant n°20 à la convention-cadre du 26 juin 1999 et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

47 Œuvre Notre-Dame - Convention entre la ville de Strasbourg et la Fondation relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention municipale à hauteur de 900 000 € à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour l'exercice 2023,

- décide :

  - l'imputation de la dépense de 900 000 € sur la ligne HP05A 65738 du budget de la Ville,
  - l'imputation de la recette de 900 000 € sur la ligne HP05A 74741 du budget de l'Œuvre Notre-Dame,

- autorise :

  - la Maire, administratrice de l'Œuvre Notre-Dame, à signer la convention financière annexée à la présente délibération, au titre de l'Œuvre Notre-Dame,
  - le premier adjoint à la Maire à signer cette convention au titre de la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

48 Œuvre Notre-Dame - Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation "Alsace Marchés Publics".

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services,

- décide l'adhésion de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,

- autorise la Maire, administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e, à signer la convention d'adhésion ainsi que la charte d'utilisation et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

49 Œuvre Notre-Dame - Convention entre la Fondation et la Fabrique de la cathédrale relative à l'exploitation du dispositif de sécurité incendie à la cathédrale de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et la Fabrique de la cathédrale relative à l'exploitation du dispositif de sécurité incendie à la cathédrale de Strasbourg, annexée à la présente délibération,

- décide l'imputation des dépenses évaluées à 10 000 € annuellement pour 2023 sur la ligne HP05H 6282 du budget de l'Œuvre Notre-Dame,

- autorise la Maire, administratrice de l'Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e, à

signer la convention et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

50 Restauration de la salle des administrateurs du Musée de l'Œuvre Notre-Dame, Arts du Moyen Âge : convention de mécénat.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion au titre des musées de la convention entre la Ville et la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg (SAAMS) et le Crédit Mutuel dans le cadre de la restauration de la salle des administrateurs du musée de l'Œuvre Notre-Dame, à hauteur de 50 000 € au total,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

51 Attribution d'une subvention à l'association D-Clic.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement de la subvention suivante :

Association D-Clic	8 000 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de cette subvention, soit 8 000 €, est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 297 926 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à cette subvention.

Adopté à l'unanimité en début de séance

52 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives suivantes, pour un montant total de 51 000 € :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention Proposée
Académie Européenne des Sports	Ju-jitsu – boxe	4	400 €
AJF Hautepierre	Football	3	300 €
AS 2000	Football	1	100 €
AS Cheminots de Strasbourg	Athlétisme-natation	3	300 €
AS Corona	Boxe	12	1 200 €
AS Electricité de Strasbourg	Tennis	1	100 €
AS Pierrots Vauban	Football	1	100 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	5	500 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	Judo-kickboxing	3	300 €
ASL Robertsau	Football-judo-karaté-natation-tennis	15	1 500 €
ASPTT Strasbourg	Athlétisme-badminton-football-handball-judo-natation-taekwondo	58	5 800 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'Ill	Football	2	200 €
Association Sportive Strasbourg	Athlétisme-basket-football	10	1 000 €
Association Taekwondo ITF de Strasbourg	Taekwondo	3	300 €
Boxe Française Strasbourg	Boxe	17	1 700 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	1	100 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	1	100 €
Club Sportif de Hautepierre	Boxe thaï – capoeïra-karaté	5	500 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	8	800 €
FC Kronenbourg Football	Football	6	600 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	2	200 €
Hapkido System	Hapkido	1	100 €
International Meinau Académie	football	42	4 200 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket-football-karaté-taekwondo	14	1 400 €
Karaté Club de la Robertsau	Karaté	1	100 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	4	400 €
Les Libellules Basket Club de Strasbourg	Basket	11	1 100 €
Meinau Boxing Club	Boxe – kickboxing	14	1 400 €
Mixsage	Karaté	2	200 €
Panza Gymnothèque	Boxe-karaté-	156	15 600 €

	MMA		
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme-basket-judo-karaté-tennis de table	32	3 200 €
Sporting Club Red Star	Football	1	100
Sports et Loisirs Constantia Neudorf	Gymnastique	4	400 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	6	600 €
Strasbourg GRS	Gymnastique	2	200 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe – muay thaï	26	2 600 €
Strasbourg United	Football	3	300 €
Strasbourg Université Club	Football-gymnastique-handball-judo-karaté-volley-ball	18	1 800 €
Team Strasbourg SNS ASPTT PCS	Natation	9	900 €
Union Sportive Egalitaire	Gymnastique	3	300 €

- décide l'imputation des dépenses sur le compte 322 / 65748 /8092 / SJ03B du Budget Primitif 2023,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

MM. Nicolas MATT et Jean-Philippe MAURER précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

53 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 125 163 € réparti comme suit :

  - 33 000 € au titre de la saison sportive 2022-2023, sur le compte 40/6574/8060/SJ03C aux associations suivantes :

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 : 11 400 € soutien aux activités de badminton => Top 12 : 6 400 €	17 800 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure soutien aux activités de handibasket => Nat B	5 000 €
Neuhof Futsal soutien aux activités de futsal => D2	1 000 €

Strasbourg Alsace Rugby soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	1 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 2 400 € soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 2 400 €	4 800 €
Volley-Ball Club Strasbourg soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 2 400 € soutien aux activités de volley féminin => N3 : 1 000 €	3 400 €

- **34 663 € sur le compte SJ03B 6574/415/8058 aux associations suivantes :**

AS Pierrots Vauban Soutien au fonctionnement général du club pour la saison sportive 2022/2023	8 344 €
Club des Sports de Glace Soutien au fonctionnement général du club pour la saison sportive 2022/2023	14 284 €
International Meinau Académie Soutien au fonctionnement général du club pour la saison sportive 2022/2023	12 035 €

- **57 500 € sur le compte 415/6574/8057/SJ03B aux associations suivantes :**

BMX Strasbourg Soutien à l'organisation de la 1ère manche du challenge Nord Est de BMX les 1er et 2 avril 2023 au stade vélodrome de Hautepierre (en complément d'un soutien logistique valorisé à 3 693 €)	3 000 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo Soutien à l'organisation d'un open international de taekwondo au gymnase Rotonde du 17 au 19 mars 2023 (en complément d'un soutien logistique valorisé à 1 550 €)	1 500 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06 Soutien à l'organisation du match de 16e de finale de la Coupe de France de football, le samedi 21 janvier au stade de la Meinau	11 000 €
Nouvelle Ligne Soutien à l'organisation du NL Contest au skate park de la Rotonde du 26 au 28 mai 2023 (en complément d'une valorisation logistique valorisé à 10 300 €)	41 000 €
Unis vers le Sport Soutien à l'organisation, le 16 mars 2023 au Jardin des Deux Rives, de la Course franco-allemande « Unis vers le sport pour l'Europe » à destination des élèves des écoles élémentaires de Strasbourg et Kehl	1 000 €

- décide l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires :

  - 326/65748/8060/SJ03C sur l'exercice 2023, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 587 000 €,
  - 326/65748/8058/SJ03B sur l'exercice 2023, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 34 663 €,
  - 326/65748/8057/SJ03B sur l'exercice 2023, dont le solde disponible avant le présent

Conseil s'élève à 60 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

M. Jean-Philippe MAURER précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

54 Contrat de développement Port autonome de Strasbourg, ville de Strasbourg, Eurométropole de Strasbourg et Région Grand Est : approbation du nouveau contrat.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les termes du nouveau contrat de développement entre la Région Grand Est, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et le Port autonome de Strasbourg,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit document et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

55 Attribution de subventions au titre des fonds de soutien du Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2021-2023" et du dispositif "Agora Strasbourg capitale européenne".

Le Conseil, vu les articles L1611-4, L2121-29, L2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), vu les articles 9-1 et suivantes de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, vu l'article 43 de la Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (dite MAPTAM), vu l'avis favorable du comité politique du Contrat triennal 'Strasbourg capitale européenne 2021-2023', sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve ;

1. l'attribution et le versement d'une subvention de projet de :

- 22 325 € à l'association LES JEUNES EUROPEENS-STRASBOURG pour la mise en œuvre de son plan d'action,
- 4 165 € au COMITE FRANÇAIS POUR L'UNION PANEUROPEENNE pour la mise en œuvre du projet « Colloque international Autonomies et Stratégies de l'Union Européenne »,

- 11 560 € à l'association RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE pour la mise en œuvre du projet « Colloque comment construire un réseau européen des villes et territoires sans perturbateur endocrinien »,
- 2 600 € à l'association MOUVEMENT EUROPEEN-ALSACE pour la mise en œuvre du projet « L'Eurobus à votre rencontre à Strasbourg et en Alsace pour le mois de l'Europe 2023»,
- 4 333 € à l'association PLUME DE PAON pour la mise en œuvre du projet « Bourse de création sonore »,
- 10 000 € à la REGION GRAND EST pour la mise en œuvre du projet « Rencontres littéraires européennes »,
- 10 000 € à l'association FAUTEUIL VAPEUR pour la mise en œuvre du projet « Format(s) – Festival de design graphique »,
- 12 500 € à l'association REPLIQUES pour la mise en œuvre du projet « Post Doc »,
- 5 000 € à l'association LE LIEU DOCUMENTAIRE pour la mise en œuvre du projet « L'Europe tous terrains : figures, paysages et modes de vie – documenter l'Europe »,
- 10 000 € à l'association MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives capitales ! collection européenne des films amateurs de Strasbourg »,
- 17 000 € à l'association TROISIEME SOUFFLE pour la mise en œuvre du projet « Festival cinema Makers »,
- 25 000 € à l'association LES FILMS DU SPECTRE pour la mise en œuvre du projet « Festival européen du film fantastique – Actions européennes »,
- 70 000 € à l'association POLE SUD pour la mise en œuvre du projet « Rencontres chorégraphiques européennes »,
- 30 000 € à l'association LONGTEMPS, JE ME SUIS COUCHE DE BONNE HEURE pour la mise en œuvre du projet « Demain commence aujourd'hui »,
- 100 000 € à l'association DIFFUSION PROD pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg for music : convention, live, export ! ».

2. l'attribution et le versement d'une subvention d'investissement de :

- 30 000 € à l'association MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives capitales ! collection européenne des films amateurs de Strasbourg »,
- 250 000 € à SAS MEMENTO PRODUCTION pour la mise en œuvre du projet « une affaire de principe ».

3. les conventions financières y afférentes (dont le projet figure en annexe de la présente délibération) définissant les conditions et modalités de versement des subventions susvisées,

- décide :

1. l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la DREIT sous la ligne budgétaire fonction 041, programme 8124, activité AD06B, dont le disponible sous réserve d'adoption du BP 2023 est de 1 264 817 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 22 325 € à l'association LES JEUNES EUROPEENS- STRASBOURG au regard de son plan d'action, selon la ventilation suivante: 75%, soit présentement 16 744 €, au

titre de l'exercice 2023 (acompte), 25% soit présentement 5 581 €, au titre de l'exercice 2024 (solde), sous réserve d'adoption du budget primitif 2024,

- 4 165 € au COMITE FRANÇAIS POUR L'UNION PANEUROPEENNE au regard du projet « Colloque international Autonomies et Stratégies de l'Union Européenne », selon la ventilation suivante: 75%, soit présentement 3 124 € (acompte), et 25%, soit présentement 1 041 € (solde), au titre de l'exercice 2023,

2. l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la DREIT sous la ligne budgétaire fonction 041, programme 8130, activité AD06B, dont le disponible sous réserve d'adoption du BP 2023 est de 81 000 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 11 560 € à l'association RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE pour la mise en œuvre du projet « Colloque comment construire un réseau européen des villes et territoires sans perturbateur endocrinien », selon la ventilation suivante: 75%, soit présentement 8 670 € (acompte), et 25%, soit présentement 2 890 € (solde), au titre de l'exercice 2023,
- 2 600 € à l'association MOUVEMENT EUROPEEN ALSACE pour la mise en œuvre du projet « L'Eurobus à votre rencontre à Strasbourg et en Alsace pour le mois de l'Europe 2023» ? selon la ventilation suivante: 75%, soit présentement 1 950 € (acompte), et 25%, soit présentement 650 € (solde), au titre de l'exercice 2023,

- l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la Culture sous la ligne budgétaire fonction 33, nature 6574, programme 8123, activité AU10C, dont le disponible sous réserve d'adoption du BP 2023 est de 800 000 € selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 4 333 € à l'association PLUME DE PAON pour la mise en œuvre du projet « Bourse de création sonore »,
- 10 000 € à la REGION GRAND EST pour la mise en œuvre du projet « Rencontres littéraires européennes »,
- 10 000 € à l'association FAUTEUIL VAPEUR pour la mise en œuvre du projet « Format(s) – Festival de design graphique »,
- 12 500 € à l'association REPLIQUES pour la mise en œuvre du projet « Post Doc »,
- 5 000 € à l'association LE LIEU DOCUMENTAIRE pour la mise en œuvre du projet « L'Europe tous terrains : figures, paysages et modes de vie – documenter l'Europe »,
- 10 000 € à l'association MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives capitales ! collection européenne des films amateurs de Strasbourg »,
- 17 000 € à l'association TROISIEME SOUFFLE pour la mise en œuvre du projet « Festival cinema Makers »,
- 25 000 € à l'association LES FILMS DU SPECTRE pour la mise en œuvre du projet « Festival européen du film fantastique – Actions européennes »,
- 70 000 € à l'association POLE SUD pour la mise en œuvre du projet « Rencontres chorégraphiques européennes »,
- 30 000 € à l'association LONGTEMPS, JE ME SUIS COUCHE DE BONNE HEURE pour la mise en œuvre du projet « Demain commence aujourd'hui »,
- 100 000 € à l'association DIFFUSION PROD pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg for music : convention, live, export ! ».

3. l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la Direction de la Culture sous la ligne budgétaire fonction 33, nature 20421, programme 7064, activité AU10, dont le disponible sous réserve d'adoption du BP 2023 est de 1 200 000 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 30 000 € à l'association MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives capitales ! collection européenne des films amateurs de Strasbourg »,
- 250 000 € à SAS MEMENTO PRODUCTION pour la mise en œuvre du projet « une affaire de principe ».

- autorise la Maire, ou son-sa représentant-e à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives aux subventions susvisées, notamment les arrêtés, conventions financières et avenants y afférents.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

56 Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la reconduction au titre de l'année 2023, aux conditions et précisions énoncées dans l'exposé des motifs, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec les villes jumelles de la Ville de Strasbourg,

- décide l'imputation de la dépense totale de 50 000 € sous la fonction 048, nature 65131 « bourses et prix » - activité AD06D, sous réserve du vote du budget primitif 2023,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

57 Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2023/2024.

Le Conseil sur proposition de la Commission plénière après en avoir délibéré :

- approuve la reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2023 / 2024,

- décide l'imputation de la dépense de 3 000 € sous la fonction 048, nature 65131- activité AD06D,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

58 Jumelage Strasbourg-Stuttgart - partenariat scolaire entre le lycée Louis Pasteur et le Neues Leibniz Gymnasium.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention de 3 000 euros au lycée Louis Pasteur,

- décide d'imputer la dépense à hauteur de 3 000 € sur les crédits ouverts à la DREI, ligne budgétaire AD06D- fonction 041, nature 65748, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 41 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

59 Soutien aux jardins urbains et à la végétalisation de la ville : - accès au jardin botanique - Université de Strasbourg, - édition 2023 des 48 heures de l'agriculture urbaine - Eco-Conseil.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation des subventions suivantes :

  1) 67 132,94 € à l'Université de Strasbourg
  montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 EN03D

  2) 25 000 € à l'association Eco-Conseil
  montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 EN03 D

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes, et tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

60 Soutien aux actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :

  - d'attribuer la subvention suivante pour l'exercice budgétaire 2023 :

Structure	**Montant**
Mission Locale Pour L'emploi Strasbourg et Eurométropole	140 000 €
Relais Chantiers	11 000 €
GIE Genius (CSC Elsau/CSC Montagne Verte)	22 824 €
AMSED	15 000 €
Drugstore	13 828 €
IES	4 000 €
Activ'Action	10 000 €
TOTAL	216 652 €

  - d'imputer la somme de 213 652 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 – DU05D programme 8024,
  - d'imputer la somme de 3 000 € sur les crédits ouverts à la direction politique de la ville pour la subvention Relais Chantiers : ligne budgétaire Fonction 020 - Nature 6574 – Activité DL04B – Programme 8012,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et décisions d'attribution y afférentes.

Adopté à l'unanimité

61 "Strasbourg Capitale de Noël" - passation d'un marché public relatif à la location de chalets et fourniture d'éléments de menuiserie dans le cadre de l'évènement.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la passation d'accords-cadres à émission de bon de commande faisant l'objet de l'allotissement suivant :

  - Lot n°1 : Location, pose et dépose de chalets pour l'opération « Strasbourg Capitale de Noël » pour un montant minimum annuel de 15 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 120 000 € H.T.
  - Lot n°2 : Fourniture, pose et dépose d'éléments de menuiserie pour l'opération

« Strasbourg Capitale de Noël » pour un montant minimum annuel de 10 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 100 000 € H.T.

- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget sur les lignes concernées ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

  - à lancer les consultations, à signer et notifier les accords-cadres à émission de bon de commande précités,
  - à exécuter les accords-cadres à émission de bon de commande en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

62 "Strasbourg Capitale de Noël" 2023, 2024 et 2025 - passation d'un marché public relatif à la conception, la production-fourniture et la réalisation technique d'une scénographie de la place Kléber et du grand sapin.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation d'un marché public pour l'achat de prestations de conception, de production ainsi que de réalisation d'une scénographie globale de la place Kléber (dont le grand sapin) pour les années 2023, 2024 et 2025, pour un montant maximum estimé à 645 000 € HT,

- décide d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

  - à mettre en concurrence la prestation, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
  - à signer et exécuter les marchés publics en résultant.

Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix
(détails en annexe)

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

63 Lancement d'une délégation de service public relative à la gestion des maisons de la petite enfance de la Robertsau (rues des Fleurs et Baronne d'Oberkirch).

Le Conseil, vu les articles L. 1411-1 et R. 1411-1 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations de service public, vu l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales concernant les commissions consultatives des services publics locaux, vu le décret du 10 mai 2021 concernant les comités sociaux territoriaux, vu

le code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession, vu l'avis du comité social territorial du 09 mars 2023, vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 02 mars 2023, vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- approuve :

  - le principe du lancement d'une délégation de service public pour la gestion de la maison de la petite enfance des Fleurs, pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2030,
  - le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la maison de la petite enfance Oberkirch, à l'échéance du contrat actuel, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030,
  - les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport figurant en annexe,

- décide le lancement d'une délégation de service public relative à la gestion des maisons de la petite enfance de la Robertsau (rues des Fleurs et Baronne d'Oberkirch),

- autorise la Maire ou son-a représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Adopté à l'unanimité en début de séance

64 Forfait communal aux écoles privées de Strasbourg sous contrat d'association et subventions de fonctionnement aux écoles privées sous contrat simple.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :

  - la détermination des nouveaux forfaits communaux, pour les classes sous contrat d'association, à hauteur de 774 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 676 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2022/2023,
  - le versement des participations (cf. annexe n°1) pour les classes sous contrat d'association à douze écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2022/2023,
  - la reconduction des forfaits 2022, pour les classes sous contrat simple, soit 554 € par élève strasbourgeois de classe élémentaire et à hauteur de 1 019 € par élève strasbourgeois de classe maternelle, applicables pour l'année scolaire 2022/2023,
  - en conséquence, l'attribution des subventions suivantes pour les classes sous contrat simple à quatre écoles privées implantées sur le territoire de la ville de Strasbourg, au titre de l'année scolaire 2022/2023 (cf. annexe n°2) :

Ecole AQUIBA	181 487 €
Ecole MICHAËL	18 836 €
Ecole YÉHOUDA HALEVI	39 888 €
Ecole BETH HANNA LOUBAVITCH	50 414 €
TOTAL :	**290 625 €**

- décide :

  - pour les forfaits communaux, l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget 2023 de la ville de Strasbourg, fonction 213, nature 6558, CRB DE01C,
  - pour les subventions, l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget 2023 de la ville de Strasbourg, fonction 213, nature 65748, progr 8027, CRB DE01C,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à procéder au mandatement des contributions et subventions, et à signer les conventions financières correspondantes.

M. Pierre JAKUBOWICZ et les élus du groupe « Pour la justice sociale et l'écologie populaire » précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

65 Modification du règlement intérieur des services périscolaires de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le règlement intérieur actualisé des services périscolaires,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à appliquer ce règlement et à signer tous les actes et conventions y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

66 Soutien en faveur de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :

  - d'allouer les subventions suivantes :

	Bénéficiaire	Montant
1	**Association d'éducation populaire Kammerhof** le fonctionnement du club séniors	4 000,00 €

	Bénéficiaire	Montant
2	**Association pour le soutien des personnes âgées de la cité de l'Ill** le fonctionnement général	5 000,00 €
3	**Club 3 - Centre communautaire israélite** le fonctionnement général	950,00 €
4	**Club des séniors de Koenigshoffen** le fonctionnement général	9 000,00 €
5	**Club du 3eme âge de l'Orangerie** le fonctionnement général	6 630,00 €
6	**Initiatives de la Montagne Verte** le fonctionnement du club sénior "La fleur de l'âge"	11 700,00 €
7	**Association du centre social et culturel de Hautepierre le Galet** le fonctionnement du club des aînés	4 000,00 €
8	**Association du centre social et culturel de la Montagne Verte** le fonctionnement général du club séniors	4 000,00 €
9	**Association du centre social et culturel Victor Schoelcher** le fonctionnement général de l'espace séniors	4 000,00 €
10	**Association du centre socio culturel de l'Elsau** le fonctionnement général du club troisième âge	4 000,00 €
11	**Association du centre socio culturel du Fossé des Treize** le fonctionnement du pôle séniors	3 000,00 €
12	**Association des résidents de l'Esplanade** fonctionnement du pôle séniors	4 000,00 €
13	**Association du centre socioculturel de la Meinau** le fonctionnement du club 55 ans et +	5 000,00 €
14	**Centre social et culturel du Neuhof** le fonctionnement des clubs séniors : Espace Klebsau et Espace Ziegel	5 000,00 €
15	**Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale** le fonctionnement du Pôle Séniors	5 000,00 €
16	**Centre socio culturel de Neudorf** Lieu de convivialité des aînés	1 000,00 €
17	**Centre socio culturel de Neudorf** le projet suivant : AINES : Actions d'Inclusion Numérique Et Sociale	3 000,00 €
18	**Association populaire joie et santé Koenigshoffen** le fonctionnement du Club "Amitié de l'âge d'or"	1 750,00 €
19	**Arts calisthenics - taichi chigong adaptés** le fonctionnement général	1 500,00 €
20	**Association de recherche et d'action sociale communautaire** le service d'accompagnement véhiculé des personnes âgées	22 000,00 €
21	**Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie**	1 500,00 €

	Bénéficiaire	Montant
	le fonctionnement général	
22	**Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg** Fonctionnement	1 820,00 €
23	**Fédération des malades et handicapés union départementale du Bas-Rhin** le fonctionnement général	8 500,00 €
24	**Apédi Alsace** Fonctionnement du Service d'accueil et de logistique	42 280,00 €
25	**Coordination handicap et autonomie – CHA** le fonctionnement général	10 000,00 €
26	**Le GraaAL** Inclusion des adultes autistes dans la ville	15 000,00 €
27	**Apédi Alsace** Soutien au fonctionnement global du Service d'insertion scolaire et sociale	16 000,00 €
28	**Club loisirs GEM 67** le fonctionnement général	15 000,00 €
29	**Vue d'Ensemble** Marche pour la Vue	3 000,00 €
30	**Vue d'Ensemble** Entendez-Voir	6 000,00 €
31	**Les petits frères des pauvres** Dispositif veilleurs séniors	10 000,00 €
32	**Association Initiatives de la Montagne Verte** Investissement - Travaux d'aménagement et achat de mobiliers	5 000,00 €
33	**Association les amis de mamies gâteaux** **Investissement – Soutien à la rénovation et achat de matériel** pour le laboratoire culinaire	7 000,00 €
	TOTAL	**245 630,00 €**

- d'imputer les subventions 1 à 31 d'un montant total de 233 630 € au compte AS05L – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 740 000 €,
- d'imputer les subventions 32 à 33 d'un montant de 12 000 € au compte AS10 –20421 - 523 – prog. 7002 dont le disponible avant le présent Conseil est de 647 473,90 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :

  - à signer les conventions y afférentes,
  - à signer la Convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés relative à l'octroi d'une subvention en deux tranches dans le cadre du « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » pour un montant total de 40 000 €.

M. Hervé POLESI précise qu'il ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

67 Attribution de subventions au titre de la solidarité.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

1. CASAS	110 000 €
2. Centre Social Protestant	20 000 €
3. CIMADE	20 000 €
4. ASC Meinau	2 400 €

  - d'imputer ces subventions pour un montant total de 152 400 € au compte AS10A-523-65748-prog 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 205 600 €,

- autorise : la Maire ou son-sa représentant-e de signer les conventions financières afférentes à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

68 Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

1. **Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA**	15 000 €
2. **Association collectif Festigays**	4 000 €
3. **Pelicanto, Chœur des gays, lesbiens et de leurs amis-es d'Alsace**	4 000 €
4. **Groupe d'Amitiés Islamo-Chrétiennes (GAIC)**	2 000 €

  - d'imputer ces subventions d'un montant de 25 000 € au compte ASOOF – 65748–524 – prog. 8031, dont le disponible avant le présent Conseil est de 140 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

69 Renouvellement des conventions d'occupation temporaire du domaine public entre la ville de Strasbourg et les associations socioculturelles pour 2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les conventions d'occupation temporaire à titre gratuit de redevance du domaine public entre la ville de Strasbourg et les associations définies ci-après,

- autorise la Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public avec les associations suivantes à titre gratuit de redevance du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec renouvellement trois fois pour une période d'un an par reconduction expresse par voie d'avenant :

Adresse	Association	Références cadastrales	Surface	Valorisation
8 rue de Provence à Strasbourg	Association Éveil Meinau	Section EY n° 318	86.8 m²	6 634 €
Maison des associations de Strasbourg 1a Place des orphelins à Strasbourg	Association de gestion de la Maison des associations de Strasbourg	Section 17 n° 51	1602 m²	238 751 €
Résidence des arts 13A rue du Hohwald à Strasbourg	Association d'actions citoyennes interculturelles ASTU	Section 44 n° 181-178	164.42 m² + 7 places de parking	22 185 €
Résidence des arts 13A rue du Hohwald à Strasbourg	Association Centre socioculturel du Fossé des treize	Section 44 n° 181-178	229.34 m² + 5 places de parking	27 610 €
1 rue de Bourgogne à Strasbourg	Association centre socioculturel de la Meinau	482D section EX n° 481 et 483	1230 m²	94 433 €
1 quai Flassmatt à Strasbourg	Association Centre socioculturel de la Montagne verte	Section OA n° 138	629 m²	56 546 €
21 rue du Landsberg à Strasbourg	Association Centre socioculturel du Neudorf	Section DS n° 466- 469-472	660 m²	66 196 €
42 rue du Neufeld à Strasbourg	Association Centre socioculturel du Neudorf	Section EB n° 548	950 m²	95 296 €
Espace Auriol 19 allée Jacqueline Auriol à Strasbourg	Association Centre social et culturel du Neuhof	Section IR n° 28	283.65 m²	17 265 €

Adresse	Association	Références cadastrales	Surface	Valorisation
Espace Klebsau 8 rue Georges Epstein à Strasbourg	Association Centre social et culturel du Neuhof	Section IT n° 194 et 195	962 m²	58 577 €
Espace Ziegelwasser 5 rue de Bergerac à Strasbourg	Association Centre social et culturel du Neuhof	Section IW n° 306	568.52 m²	34 574 €
46 rue de l'aéropostale à Strasbourg	Association LUPOVINO	Section IV n° 275	269 m²	16 374 €
40 rue de la Doller à Strasbourg	Association Centre social et culturel de la Robertsau	Section CE n° 257	365 m²	46 290 €
78 rue du docteur François	Association Centre social et culturel de la Robertsau	Section AV n° 74- 75- 76- 77	1320 m²	281 210 €
78 rue du docteur François	Association l'Orchestre d'Harmonie Caecilia 1880	Section AV n° 74- 75- 76- 77	150 m²	28 028 €
10 rue d'Ostwald à Strasbourg	Association Centre socioculturel de la Montagne verte	Section NT n° 271	552 m²	50 286 €
15 rue Augustin Fresnel à Strasbourg	Association Centre social et culturel Victor Schœlcher	Section KY n° 264	898 m²	216 561 €
56 rue du Rieth à Strasbourg	Association Centre social et culturel Victor Schœlcher	Section LC n° 1332	2485 m²	202 247 €
6 rue Mathias Grunewald à Strasbourg	Association Centre socioculturel de l'Elsau	Section NP n° 489- 492- 496	1539 m²	104 002 €
10 rue d'Ankara à Strasbourg	Association des résidents de l'Esplanade	Section 39 n° 192	2 543 m²	277 048 €
7 rue d'Istanbul à Strasbourg	Association des résidents de l'Esplanade	Section 39 n° 192	305 m²	33 220 €
6 rue Finkmatt à Strasbourg	Association Centre socioculturel du Fossé des treize	Section 80 n° 176- 182- 183- 184- 185	2747 m²	289 595 €
Maison de Hautepierre 4 avenue Tolstoï à	Association Centre social et culturel	Section LP n° 628	1448 m² « le galet »	130 370 €

Adresse	Association	Références cadastrales	Surface	Valorisation
Strasbourg	Hautepierre « le Galet »		368.22 m² « le studio » 340.41 m² « le ricochet »	
Maison de l'enfance 4 rue Françoise Dolto à Strasbourg	Association Centre social et culturel Hautepierre « le Galet »	Section LP n° 950	585 m²	165 729 €
41 rue Virgile à Strasbourg	Association populaire joie et santé Koenigshoffen	Section OE n° 94-343-346- 348	1701 m²	102 733 €
19 rue des couples à Strasbourg	Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	Section 17 n° 51	285 m²	42 461 €
Maison des associations de Strasbourg 1a Place des orphelins à Strasbourg	Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	Section 17 n° 51	250 m²	37 246 €

Adopté à l'unanimité en début de séance

RESOLUTIONS

70 Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Diminuer les déchets dans l'espace public.

La gestion et la réduction des déchets et un enjeu majeur de la transition écologique de notre ville. Le tri et la valorisation des déchets sont des éléments essentiels des stratégies à mettre en place. A ce titre Strasbourg a été pionnière par le passé dans le développement du tri dans les immeubles d'habitation. Le tri est un geste éco-citoyen du quotidien vertueux et durable qui permet de réduire notre empreinte carbone en lien avec les filières de recyclage. Ce geste individuel pour être maintenu et développé doit être accompagné de politiques publiques comme le prévoit le Plan Climat 2030 de l'Eurométropole de Strasbourg dont l'objectif est de réduire de moitié la poubelle bleue des habitants en réduisant, en réutilisant et en recyclant davantage d'ici à 2030.

Alors que nous incitons de plus en plus d'enseignes commerciales à utiliser des éco-emballage ou des matériaux biosourcés et recyclables, il est indispensable que les filières de collecte, de nettoyage ou de valorisation de ces emballages et de ces matériaux puissent

répondre aux besoins du territoire. C'est notamment un enjeu dans les centres-villes et dans les zones touristiques denses où la consommation de boissons et de nourriture à emporter est importante, et qui implique de nombreux emballages et bouteilles plastiques.

Par cette résolution, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg s'engage à sensibiliser les commerçants, habitants et visiteurs à réduire le volume de déchets produits, à accompagner le déploiement de zones de tri sur l'espace public au centre-ville et dans les zones touristiques ou de loisir denses, afin de permettre une collecte écoresponsable des déchets et leur valorisation. Conformément à l'étude en cours par l'Eurométropole de Strasbourg, le déploiement des zones de tri devra être adapté à la typologie des déchets produits (déchets alimentaires, verre, emballages recyclables, autres déchets) dans ces différents espaces et accompagné d'une signalétique engageante et approprié.

Un partenariat avec certaines grandes enseignes de restauration rapide pourra être recherché pour une action collaborative en faveur de la propreté de l'espace public et d'une gestion des déchets plus durable et vertueuse.

La mise en place de dispositifs temporaires de réduction des déchets (contenants réutilisables) et de tri (notamment des déchets alimentaires), pourra aussi être expérimentée à l'occasion des grandes manifestations comme le marché de Noël de Strasbourg.

Adoptée à l'unanimité

MOTIONS

71 Motion présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT - Strasbourg et l'Eurométropole doivent mettre en place un droit à congé menstruel.

Le rapport d'étude de l'IFOP sur « les difficultés à vivre ses règles au travail et l'attrait des salariées pour le congé menstruel » publié en septembre 2022 a mis en lumière une triple réalité :

- les règles ont des conséquences sur la qualité de vie au travail des femmes : 53 % des salariées menstruées ont des règles douloureuses et 35 % déclarent que leurs règles ont un impact négatif sur leur travail,
- les règles sont un sujet de moqueries ; 21 % des salariées ont déjà fait l'objet de moqueries ou de remarques désobligeantes,
- la mise en place d'un dispositif de soutien à l'attention des salariées menstruées, bien qu'il comporte quelques freins, est soutenu par 66 % de salariées qui sont favorables à la mise en place d'un congé menstruel.

Par ailleurs, le 16 février dernier, les députés espagnols ont voté définitivement une loi créant un « congé menstruel » pour les femmes souffrant de règles douloureuses.

La ville de Saint-Ouen emboîte le pas et met en place le même congé pour l'ensemble des agentes de son administration qui deviendra effectif dès le 27 mars prochain.

Ces mesures inédites brisent un tabou.

Le Conseil Municipal de Strasbourg, réuni le lundi 20 mars 2023, décide d'engager l'étude et la mise en œuvre d'un dispositif expérimental portant sur trois mesures cumulables et qui pourront se mettre en place progressivement, pour les agentes de son administration :

- aménager les postes de travail afin de favoriser l'alternance des stations assises/debout et de réduire les efforts physiques,
- aménager le temps de travail par la mise en place de facilités horaires,
- instaurer des autorisations spéciales d'absence aux agentes dont la situation de santé a pour conséquence des règles douloureuses liées à une pathologie établie médicalement,

L'objectif est que les salariées puissent avoir la possibilité de poser jusqu'à deux journées de congés, d'aménager leur emploi du temps ou de travailler de chez elles, sans qu'aucune journée de carence ne leur soit décomptée.

Pour cela, afin de faciliter sa communication et de travailler à son appropriation au sein de l'organisation du travail par l'ensemble des agentes, il sera étudié le principe d'une expérimentation comportant une phase d'installation du dispositif, une phase de mise en œuvre et une phase d'évaluation en vue d'une possible pérennisation.

La médecine du travail comme l'ensemble des organisations syndicales seront associées à la phase préparatoire d'installation comme à la phase d'évaluation.

Ainsi, à Strasbourg, le travail d'une femme en cas de règles incapacitantes liées par exemple à des pathologies comme l'endométriose, sera reconnu comme une situation spéciale d'incapacité temporaire de travail.

Le Conseil municipal, réuni le 20 mars 2023, adopte cette motion et demande au Gouvernement l'inscription du « congés menstruels » à l'étude d'un projet de loi.

Adoptée à l'unanimité

72 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Rebecca BREITMAN - A Strasbourg, mettre fin au harcèlement qui vise les LGBTI+.

Le 7 janvier dernier à Golbey dans les Vosges, un jeune collégien de 13 ans prénommé Lucas s'est donné la mort, victime d'un harcèlement insupportable lié à son homosexualité. Après la mort tragique de ce jeune adolescent qui a provoqué une émotion nationale et bouleversé l'ensemble des élus du Conseil municipal, nous rappelons solennellement que l'homophobie tue et que le harcèlement scolaire tue.

L'homophobie est un délit puni par la loi. Le harcèlement scolaire lié à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre se situe au croisement de deux problématiques éducatives qui touchent chaque jour les élèves.

En tant que collectivité qui a un rôle à jouer aux côtés de l'Éducation nationale en matière éducative, la Ville de Strasbourg réaffirme sa volonté de lutter contre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes et contre le harcèlement en ligne. L'homosexualité n'est pas une question d'âge, le harcèlement qui y est lié peut intervenir dès l'école primaire, visant des enfants en construction affective, morale et intellectuelle.

La Ville de Strasbourg s'engage contre l'homophobie et les discriminations liées au genre au sein de ses écoles. Elle réaffirme que la motion voté le 3 mai 2021 « Strasbourg, zone de liberté LGBTI+ » et la délibération cadre du 21 juin 2021 constituent le socle de son action pour lutter contre les haines anti-LGBTI+, notamment « en menant une politique de sensibilisation aux discriminations et d'éducation au genre dans les écoles de la Ville, en partenariat avec les acteurs associatifs ». Elle réaffirme son volontarisme pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement et pour accompagner la mise en en place des « cellules d'écoute et de prévention dans les établissements scolaires » ainsi qu'il a été voté dans la motion du 21 juin 2021, notamment dans le cadre du programme pHARe du Ministère de l'Éducation nationale.

L'éducation et la sensibilisation sont le premier outil que la Ville de Strasbourg se doit de mobiliser pour lutter contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle. Via son soutien aux associations d'éducation populaire et son rôle dans les écoles municipales, la Ville de Strasbourg mettra en place dès 2023 une campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle.

Adoptée à l'unanimité

73 Motion présentée par le groupe des élu·es Strasbourg écologiste et citoyenne - Strasbourg, ville féministe, se mobilise pour le droit à l'IVG

Au mois de juin 2022, au sein de ce Conseil Municipal, nous avons réagi, de façon immédiate et unanime aux menaces sur le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) aux États-Unis. Le conseil municipal a affirmé, à l'unanimité, notre plein soutien aux femmes étasuniennes et condamné ce terrible retour en arrière de la législation.

Comme nous pouvions le craindre, cette régression historique des droits fondamentaux n'allait pas être sans conséquences en Europe et en France. À Strasbourg, siège du Parlement européen, les forces anti-IVG se sentent renforcées par ce précédent et sortent du bois. Le lobbying auprès des parlementaires s'intensifie. Une rencontre visant à lutter contre l'avortement a eu lieu le 23 novembre 2022 au sein même du parlement.

En janvier, un cycle de quatre rencontres, organisé par le groupe réactionnaire « Alliance Vita » visait à diffuser une propagande anti-IVG. Enfin, le mercredi 8 mars dernier, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le Planning Familial qui organisait des Portes Ouvertes à Strasbourg s'est réveillé avec un tag odieux et liberticide qui assimilait l'avortement à une violence faite aux femmes.

Selon un rapport européen, le financement européen de ce type de mouvement a augmenté de près de 200%[1] entre 2009 et 2018. Ce sont plus de 700 millions d'euros venus des États-Unis, de la Russie et d'autres états, qui ont été versés en soutien à des organisations et mouvements anti-avortement, à des fins de mobilisation sociale et de lobbying politique.

[1] *Des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive en Europe 2009 – 2018*, European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Right

Ces mouvements disséminent également de nombreuses fausses informations via des outils de communication modernes, mettant en danger de façon indéniable le droit à une information juste et vraie auprès de publics divers, et de plus en plus jeunes. Le gouvernement s'est d'ailleurs saisi de cette problématique en lançant une plateforme numérique https://ivg.gouv.fr/les-idees-recues

Il est important de le rappeler : la diffusion ou la transmission d'allégations ou d'indications de nature à induire intentionnellement en erreur, dans un but dissuasif, sur les caractéristiques ou les conséquences médicales d'une IVG constitue un délit d'entrave en vertu de l'article L. 2223-2 du code de la santé publique et est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Face à la recrudescence des discours anti-IVG nous appelons au strict respect de la loi.
Le conseil municipal de Strasbourg réitère également son soutien à la protection du droit fondamental des femmes à disposer de leur corps.

Ce 8 mars dernier, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé vouloir *« graver la liberté des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse. »*. Les associations féministes saluent cette avancée mais appellent aussi à la vigilance : elles ne se battent pas depuis maintenant plusieurs années pour inscrire une liberté dans la Constitution, elles se battent pour inscrire un droit fondamental, pour s'assurer qu'aucun recul ne sera possible. Pour cela, il faut aussi que cette inscription fasse l'objet d'un projet de loi propre. Les droits des femmes méritent plus qu'une révision constitutionnelle en « lot » qui risque de provoquer un manque de consensus.
Nous appelons le gouvernement à faire preuve de bon sens et à cesser d'instrumentaliser le droit des femmes. Sanctuarisez le **droit fondamental** à l'IVG en France par son inscription dans la Constitution.

Ressources :

Mercredi après-midi, Emmanuel Macron a en effet annoncé vouloir *« graver la liberté des femmes de recourir à l'interruption volontaire de grossesse »* dans la Constitution. *« Un projet de loi portant révision de notre* [texte fondamental] *sera préparé dans les prochains mois »*, a-t-il ajouté. En parlant de *« liberté »* et non pas de *« droit »*, comme le réclamaient les associations féministes, le chef de l'État a préféré la formulation votée début février par le Sénat à celle du texte qu'avait adopté l'Assemblée nationale.

« liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse ».

Vous pouvez partager un article en cliquant sur les icônes de partage en haut à droite de celui-ci.
La reproduction totale ou partielle d'un article, sans l'autorisation écrite et préalable du Monde, est strictement interdite. Pour plus d'informations, consultez nos conditions générales de vente. Pour toute demande d'autorisation, contactez syndication@lemonde.fr.

En tant qu'abonné, vous pouvez offrir jusqu'à cinq articles par mois à l'un de vos proches grâce à la fonctionnalité « Offrir un article ».

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/09/inscription-de-l-ivg-dans-la-constitution-l-annonce-d-emmanuel-macron-saluee-mais-ses-modalites-inquietent_6164723_823448.html?random=1597022732

Cela faisait quelques jours que l'Elysée faisait monter la petite musique d'une annonce présidentielle, en invitant à se montrer *« extrêmement attentif »* à ce que le chef de l'Etat pourrait dire lors de la cérémonie d'hommage à Gisèle Halimi. S'il était nécessaire de l'être, c'était justement pour le choix des mots prononcés. En s'engageant en faveur de l'inscription *« dans notre texte fondamental »* de *« cette liberté »*, le chef de l'Etat n'a guère laissé de doute sur sa préférence pour la formulation du Sénat.

Au grand regret du collectif de gauche Avortement en Europe, les femmes décident, qui a réagi par communiqué en saluant certes l'annonce mais en demandant également que *« le droit à l'IVG soit garanti dans la Constitution comme étant un droit fondamental, condition indispensable pour sécuriser ce droit pour les années à venir, comme le vote de l'Assemblée nationale l'a exprimé »*.

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/09/inscription-de-l-ivg-dans-la-constitution-l-annonce-d-emmanuel-macron-saluee-mais-ses-modalites-inquietent_6164723_823448.html?random=1597022732

En citant *« la liberté »* des femmes à mettre fin à une grossesse non désirée et non *« le droit »* à l'IVG, Emmanuel Macron entérine de fait la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui a jusqu'à présent fait découler la liberté d'interrompre une grossesse de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, lequel dispose que *« la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »*.

« L'essentiel est que ce soit assumé par le gouvernement et que ça puisse être adopté par voie parlementaire, sans passer par un référendum » qui pourrait s'avérer risqué, considère pour sa part Sylvie Pierre-Brossolette. A la différence d'une proposition de loi, un projet de loi de révision constitutionnelle peut en effet être adopté en passant par un vote du Congrès, avec une majorité des trois cinquièmes.

Vers une révision constitutionnelle d'ensemble

Une autre question se pose désormais : celle du cadre dans lequel s'inscrira cette modification constitutionnelle. *« Ce qui est clair pour nous, c'est que la sincérité de l'annonce d'Emmanuel Macron sera jugée à l'aune du projet de loi qu'il déposera »*, réagit la sénatrice socialiste de l'Oise Laurence Rossignol, cosignataire d'une lettre adressée le 1er mars au président de la République lui enjoignant de prendre l'initiative d'un projet de loi constitutionnel.

« Soit il essaye de glisser l'IVG dans une série de mesures qui vont diviser celles et ceux qui affichaient pourtant un front commun pour constitutionnaliser l'avortement, auquel cas ça jetterait un doute sur la sincérité de la démarche, soit il dépose un projet de loi à part entière qui pourrait être adopté par le Congrès avec une formulation de compromis », ajoute l'ancienne ministre des familles et des droits des femmes.

Adoptée à l'unanimité

74 Motion présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Strasbourg soutient ses commerçants contre les actes de vandalisme.

Dans la nuit du 6 au 7 mars, plusieurs vitrines de commerçants strasbourgeois ont été vandalisées dans un acte de militantisme non revendiqué.

Tous les commerces participent à la vitalité du centre-ville et des quartiers strasbourgeois. Ils sont une source importante d'emplois non délocalisables et des éléments essentiels pour la qualité de vie des habitants, le tourisme et l'attractivité de notre ville. Enfin, ils s'acquittent de contributions fiscales permettant à notre ville de se développer, financer ses services publics, rénover ses écoles, ...

Attaché à la liberté d'expression de chacun, quelques soient ses convictions, le Conseil municipal de Strasbourg s'oppose néanmoins fermement à ce que celle-ci prenne la forme de violence envers les personnes ou de dégradations des biens.

Le Conseil municipal de Strasbourg condamne donc fermement ces actes de vandalisme et réaffirme son soutien envers les commerçants, maillons essentiels de notre Ville.

Amendement à la motion :

Rejeté. Pour : 8 voix – Contre : 41 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

Motion initiale :

Adoptée à l'unanimité

75 Motion présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT - Strasbourg affirme son soutien aux peuples de Turquie et de Syrie touchés par le séisme.

Le 6 février dernier, un terrible séisme de magnitude 7,8 a frappé le sud de l'Anatolie en Turquie et le nord de la Syrie, faisant des dizaines de milliers de victimes. Le terrible décompte des morts de cette catastrophe majeure est encore difficile à établir, mais c'est sans nul doute l'un des plus terribles de l'histoire de cette région, dépassant largement les 50 000 victimes. Il a aussi provoqué de nombreux blessés et des dégâts matériels majeurs, plaçant ces régions dans une situation d'urgence humanitaire. Des répliques ont encore lieu plus d'un mois après, ne laissant à ces pays aucun répit face au drame, en particulier la région de Kahramanmaraş en Turquie.

Cette catastrophe naturelle d'une ampleur considérable a été suivie de l'annonce par de nombreux pays européens de l'envoi de secours pour venir renforcer l'aide humanitaire nécessaire dans cette situation tragique. La solidarité internationale se met en place et la Ville de Strasbourg y contribue par un soutien financier aux ONG de secours qui agissent sur place.

En complément de son aide matérielle, le Conseil municipal de Strasbourg affirme par cette motion son soutien aux peuples de Turquie et de Syrie dans cette épreuve terrible et sa solidarité avec les victimes. Capitale européenne et siège du Conseil de l'Europe dont la Turquie est un État membre, Strasbourg, ville internationale et diplomatique se tient aux côtés des peuples de Turquie et de Syrie face à l'urgence humanitaire et contribuera à la reconstruction des zones sinistrées.

Adopté à l'unanimité

76 Motion présentée par les groupes "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" et "Strasbourg écologiste et citoyenne" - Retraites à 64 ans : Non, c'est non !

Le 19 janvier dernier, le gouvernement a annoncé son projet de réforme des retraites. Ce projet prévoit le report progressif de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, la suppression des régimes pionniers qui protègent de nombreux·ses travailleur·euses aux métiers difficiles ou encore l'effacement de certains critères de pénibilité.

Pourtant, ce projet ne peut pas être aujourd'hui justifié par l'état des comptes des caisses de retraites, pas plus qu'il ne peut l'être par leur évolution à venir. Pierre-Louis Bras, Président du Conseil d'Orientation des Retraites, a même déclaré face aux député·es le 19 janvier : *« Les dépenses de retraites sont globalement stabilisées et même à très long terme. »*

Depuis l'annonce de cette contre-réforme rejetée par 8 français·es sur 10, notre pays connaît une mobilisation sans précédent depuis plusieurs décennies. À l'appel de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA) à laquelle s'associent des organisations de jeunesse, des associations, des organisations et des partis politiques, ce sont plus de 3,5 millions de personnes qui ont manifesté leur désaccord face à ce projet le 7 mars. Pour autant, le Président Emmanuel Macron maintient son mépris à l'égard de cette intersyndicale qu'il a refusé de rencontrer.

Pour passer en force, tous les artifices constitutionnels et législatifs ont été mobilisés par le gouvernement : détournement de l'article 47-1 de la Constitution, procédure accélérée, limitation du débat parlementaire, Commission Mixte Paritaire à huis-clos et enfin utilisation du 49-3 par absence de majorité à l'Assemblée Nationale.

Le gouvernement s'isole, le Président Macron s'entête, et notre démocratie souffre.

Au-delà du coup de force anti-démocratique, cette contre-réforme marque un recul social sans précédent.

À 60 ans déjà, la moitié de la population n'est plus en situation d'emploi. Le taux de chômage des plus de 55 ans est au plus haut depuis 1975 et continue de progresser. Un report de l'âge légal condamnera de nombreuses personnes au chômage en fin de carrière et à une dégradation de leurs pensions.

Pire, les personnes qui envisageaient de poursuivre leur carrière au-delà de 62 ans y seront désormais contraintes, mais elles perdront le bénéfice de deux années de surcote et verront également leurs pensions diminuer.

La réforme impactera d'abord les salarié·es aux carrières les plus longues, souvent précaires. Pourtant, ces travailleur·euses aux carrières longues voient déjà leur espérance de vie en bonne santé largement dégradée. Elle va en outre renforcer les inégalités qui touchent les femmes, dont les carrières sont souvent hachées, les salaires inférieurs et les pensions plus faibles que celles des hommes.

Pire encore, le flou savamment entretenu sur la revalorisation à 1200€ des petites pensions s'est avéré être un simple mensonge puisque seule une poignée de personnes sera concernée.

Enfin, cette réforme dégradera les droits à la retraite des salarié·es et des fonctionnaires territoriaux qui sont nombreux·ses à exercer des métiers essentiels et pénibles. Les conséquences sur leur espérance de vie en bonne santé seront lourdes.

Le gouvernement impose encore une fois une hausse de cotisations aux collectivités territoriales sans compensation aucune, sans exiger une telle hausse pour le secteur privé. La facture sera prélevée sur les comptes des collectivités territoriales et sur le temps de vie des travailleur·euses.

Derrière la communication mensongère du gouvernement quant à un soi-disant sauvetage de notre système de retraites par répartition, se cache le fait que cette réforme induira un recours à la retraite par capitalisation pour compenser les faibles pensions du régime public. Sortie par la grande porte en 2020, elle revient par la fenêtre trois ans plus tard avec cette contre-réforme.

Parce que *la retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie*, le Conseil municipal appelle de ses vœux une réforme de progrès : un droit à la retraite à 60 ans, financé grâce à une augmentation des salaires et des cotisations patronales, et une mise à contribution des revenus financiers.

Il est urgent de défendre un autre modèle de société : une société où le droit à la retraite et au temps libéré, en bonne santé, dans des conditions de vie dignes, est inconditionnel.

Attaché à la démocratie et au progrès social, le Conseil municipal de la Ville de Strasbourg :
- apporte son plein soutien aux syndicats et aux travailleur·euses engagé·es dans le mouvement social ;
- appelle le gouvernement à retirer son projet de contre-réforme des retraites ;
- soutient les recours devant le Conseil constitutionnel ;
- s'engage à contribuer à la campagne pour le référendum d'initiative partagée (RIP) contre la réforme des retraites en facilitant le recueil de signatures et l'information à la population ;
- s'engage à fournir les moyens matériels nécessaires à la tenue de débats publics organisés par les syndicats et collectifs sur le retrait de la réforme des retraites à leur demande.

Amendement de la motion :

Rejeté. Pour : 10 voix – Contre : 27 voix – Abstention : 2 voix

(détails en annexe)

Motion initiale :

Adopté. Pour : 42 voix – Contre : 3 voix – Abstention : 0 voix

INTERPELLATIONS

77 Interpellation présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT - Gratuité des fournitures scolaires, épisode 3.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

78 Interpellation présentée par M. Jean-Philippe MAURER - Quel devenir et quel avenir pour la villa Schweitzer à Koenigshoffen.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

79 Interpellation présentée par Mme Céline GEISSMANN - Sept mois plus tard, les enfants en situation de grande vulnérabilité doivent toujours payer leur cantine : pourquoi ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

80 Interpellation présentée par Mme Céline GEISSMANN - Campement place de l'étoile : le retour ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

QUESTIONS D'ACTUALITE

81 Question d'actualité présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Tram nord.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 21h26.

Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :
- détail des votes électroniques.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023

Détails des votes électroniques

Secrétariat général
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°1a

1a. Actualisation du règlement intérieur du Conseil municipal - Amendement déposé par Mme la Maire sur l'article 48.

Pour	Contre	Abstention
59	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°1b

1b. Actualisation du règlement intérieur du Conseil municipal - Version amendée.

Pour **47**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **9**	**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle**
Abstention **7**	**FONTANEL Alain, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°2

Aide d'urgence suite aux séismes survenus en Turquie et en Syrie en février 2023.

Pour **60**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **0**	

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 4 à l'ordre du jour : Budget primitif 2023 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 48 voix + 1 - 1

+ 1 voix : Mme Nadia ZOURGUI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

- 1 voix : M. Nicolas MATT a voté POUR alors qu'il souhaitait voter CONTRE.

Contre : 16 voix + 1

+ 1 voix : M. Nicolas MATT a voté POUR alors qu'il souhaitait voter CONTRE .

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°4

Budget primitif 2023 de la ville de Strasbourg.

Pour **48**	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline
Contre **16**	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°5

Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite à l'adoption de son budget primitif 2023.

Pour **46**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **7**	**BARRIERE Caroline, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine**
Abstention **10**	**BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°7

Pour un espace public mieux partagé : une nouvelle stratégie pour la politique du stationnement à Strasbourg - nouvelle tarification pour le stationnement sur voirie et en ouvrage et extensions de secteurs payants.

Pour **39**	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre **22**	BARRIERE Caroline, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°9

Aménagement de la Plaine festive multi-usages de Strasbourg, relocalisation de la Foire Saint-Jean.

Pour **40**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **10**	**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle**
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°14

Association Strasbourg Initiation Nature et Environnement (SINE) :

- mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2025

- subvention 2023.

Pour **47**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **12**	**BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine**

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 17a à l'ordre du jour : Amendement - Cadre du soutien de la Ville de Strasbourg aux associations à objet cultuel et projets cultuels.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 17 voix - 2

- 2 voix : Mme Hülliya TURAN et M. Syamak AGHA BABAEI ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 43 voix + 2

+ 2 voix : Mme Hülliya TURAN et M. Syamak AGHA BABAEI ont voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°17a

17a. Amendement déposé par le groupe Strasbourg Ensemble" - Cadre du soutien de la Ville de Strasbourg aux associations à objet cultuel et projets cultuels.

Pour **17**	**AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe**
Contre **43**	**ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Abstention **0**	

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 17b à l'ordre du jour : Cadre du soutien de la Ville de Strasbourg aux associations à objet cultuel et projets cultuels.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix + 1

+ 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 14 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°17b

17b. Cadre du soutien de la Ville de Strasbourg aux associations à objet cultuel et projets cultuels.

Pour **47**	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre **0**	
Abstention **14**	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°22

Actualisation des désignations de représentant-es de la Ville de Strasbourg au sein de divers organismes.

Pour **48**	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole
Contre **0**	
Abstention **8**	BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 26 à l'ordre du jour : Cadre de mise en œuvre du mécénat au bénéfice de la Ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 49 voix + 1

+ 1 voix : Mme Khadija BEN ANNOU a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 5 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°26

Cadre de mise en œuvre du mécénat au bénéfice de la Ville de Strasbourg.

Pour **49**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole**
Contre **5**	**BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya**
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°44

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Pour	Contre	Abstention
58	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°52

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Pour	Contre	Abstention
56	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°55

Attribution de subventions au titre des fonds de soutien du Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2021-2023" et du dispositif "Agora Strasbourg capitale européenne".

Pour	Contre	Abstention
56	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Strasbourg.eu
eurométropole

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 56 à l'ordre du jour : Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 58 voix + 1
+ 1 voix : M. Marc HOFFSESS a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°56

Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

Pour	Contre	Abstention
58	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°60

Soutien aux actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Pour	Contre	Abstention
55	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 62 à l'ordre du jour : "Strasbourg Capitale de Noël" 2023, 2024 et 2025 - passation d'un marché public relatif à la conception, la production-fourniture et la réalisation technique d'une scénographie de la place Kléber et du grand sapin.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix + 1

+ 1 voix : M. Hervé POLESI a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°62

"Strasbourg Capitale de Noël" 2023, 2024 et 2025 - passation d'un marché public relatif à la conception, la production-fourniture et la réalisation technique d'une scénographie de la place Kléber et du grand sapin.

Pour **47**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia**
Contre **0**	
Abstention **4**	**BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°70

Résolution présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Diminuer les déchets dans l'espace public.

Pour	Contre	Abstention
46	0	0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 71 à l'ordre du jour : Motion présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT - Strasbourg et l'Eurométropole doivent mettre en place un droit à congé menstruel.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix + 2

+ 2 voix : MM. Guillaume LIBSIG et Salah KOUSSA ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°71

Motion présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT - Strasbourg et l'Eurométropole doivent mettre en place un droit à congé menstruel.

Pour	Contre	Abstention
52	0	0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°72

Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ et Mme Rebecca BREITMAN - A Strasbourg, mettre fin au harcèlement qui vise les LGBTI+.

Pour	Contre	Abstention
52	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°73

Motion présentée par le groupe des élu·es Strasbourg écologiste et citoyenne - Strasbourg, ville féministe, se mobilise pour le droit à l'IVG.

Pour	Contre	Abstention
52	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°74a

74a. Amendement à la motion présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Strasbourg soutient ses commerçants contre les actes de vandalisme.

Pour **8**	**BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, VETTER Jean-Philippe**
Contre **41**	**ARBEIT Adrien, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia**
Abstention **0**	

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°74b

74b. Motion présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Strasbourg soutient ses commerçants contre les actes de vandalisme.

Pour	Contre	Abstention
49	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 75 à l'ordre du jour : Motion présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT - Strasbourg affirme son soutien aux peuples de Turquie et de Syrie touchés par le séisme.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 48 voix + 2

+ 2 voix : Mme Nadia ZOURGUI et M. Aurélien BONNAREL ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°75

Motion présentée par MM. Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT - Strasbourg affirme son soutien aux peuples de Turquie et de Syrie touchés par le séisme.

Pour	Contre	Abstention
48	0	0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°76a

76a. Amendement à la motion présentée par les groupes "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" et "Strasbourg écologiste et citoyenne" - Retraites à 64 ans : Non, c'est non !

Pour **10**	**BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, GEISSMANN Céline, KOSMAN Aurélie, MIGNOT Germain, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHOEPFF Patrice, TISSERAND Lucette, TURAN Hulliya**
Contre **27**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SOULET Benjamin, TUFUOR Owusu, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia**
Abstention **2**	**LAFAY Marina, NEUMANN Antoine**

Conseil municipal du 20 mars 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 76b à l'ordre du jour : Motion présentée par les groupes "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" et "Strasbourg écologiste et citoyenne" - Retraites à 64 ans : Non, c'est non !

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 41 voix + 1
+ 1 voix : Mme Lucette TISSERAND a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 3 voix

Abstention : 0 voix

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - Point n°76b

76b. Motion présentée par les groupes "Pour la justice sociale et l'écologie populaire" et "Strasbourg écologiste et citoyenne" - Retraites à 64 ans : Non, c'est non !

Pour **41**	**AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia**
Contre **3**	**BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, MATT Nicolas**
Abstention **0**	